



Rapport Annuel 2009



| | |
|--|-----------|
| Rapport du Conseil de Surveillance | 5 |
| Rapport de gestion du Directoire | 6 |
| Autres filiales | 10 |
| Perspectives | 11 |
| Assemblée Générale | 12 |
| Résultats des cinq derniers exercices | 15 |
| Vie Boursière | 16 |
| Comptes consolidés du Groupe Medasys | |
| Etat de la situation financière | 18 |
| Etat du résultat global | 19 |
| Tableau des flux de trésorerie | 20 |
| Variation des capitaux propres | 21 |
| Annexe | 22 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes | 38 |
| Comptes annuels de Medasys SA | |
| Bilan | 40 |
| Compte de résultat | 41 |
| Annexe | 42 |
| Rapport Général des Commissaires aux Comptes | 54 |
| Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes | 55 |
| Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne | 59 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil de surveillance | 62 |
| Organes de direction, de surveillance et de contrôle | 63 |
| Attestation du responsable du rapport annuel | 65 |
| Rapport du Directoire relatif à l'émission de bons de souscription d'actions | 66 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions autonomes | 68 |
| Résolutions | 69 |



1 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Pour cette année 2009, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 22,4 M€, une progression de 53 % par rapport à 2008, dont 23 % sont dus à la croissance organique et à l'acquisition de l'activité Thales. Le résultat opérationnel s'établit à 1 732 k€, à comparer à 621 k€ l'an dernier, soit presque un triplement de celui-ci, et le résultat net consolidé part du Groupe ressort à 1 033 k€, en hausse de 169 %.

Alors que nous avons traversé en 2008, et tout au long de 2009, une conjoncture attentiste en raison du gel des commandes de nouveaux projets inscrits dans le cadre du plan Hôpital 2012, le Groupe disposait néanmoins, au 31 décembre 2009, du meilleur portefeuille de commandes restant à livrer de ces dernières années, de l'ordre de 24 M€.

Notre Conseil de Surveillance avait d'ailleurs souligné l'an dernier la grande réactivité démontrée en 2008 par l'équipe de direction pour faire face aux difficultés des marchés et préparer l'avenir vers de nouveaux axes stratégiques.

Ainsi, au cours de cet exercice, Medasys a poursuivi ses investissements dans le cadre défini l'an dernier. Tout d'abord, les équipes d'intégrations de systèmes et de conduite de projets ont été renforcées grâce à la reprise de l'activité « SIH » de Thales. Ensuite, le Groupe est entré sur le marché de la santé privée, en particulier des laboratoires d'analyses médicales de ville, par le rachat de Megabus. Medasys a également consolidé son savoir-faire en matière de facturation grâce à l'acquisition de SBO et va pouvoir déployer l'expertise de RT Consulting dans la conception de systèmes d'informatique décisionnelle. Toutes ces acquisitions permettent d'aborder l'année 2010 avec une société transformée et riche de toutes les fonctionnalités demandées par le marché. Ceci place votre société dans une position de compétitivité nouvelle et prometteuse. En votre nom, je souhaite remercier le Président du Directoire, Jean-Marie Lucani, et toute son équipe, pour cette évolution remarquable.

Le Conseil de Surveillance tient également à souligner l'incidence favorable de la nouvelle configuration du Groupe pour les actionnaires. En effet, ces transformations permettent, d'une part, de multiplier les sources de génération d'affaires dans des marchés qui peuvent être cycliques et, d'autre

part, de lisser les variations d'activité et de profit, par l'introduction de projets de plus petite dimension unitaire ainsi que de nouveaux modèles de revenus « à l'utilisation » tels que le SaaS (Software as a Service), par exemple.

Notre Conseil de Surveillance est demeuré à cinq membres durant l'année 2009. Le Conseil s'est réuni cinq fois au cours de l'année pour suivre en détail l'activité de la société ainsi que les comptes relatifs à cette même période. La durée moyenne des réunions est proche de deux heures.

Le Conseil de Surveillance a, conformément à l'article L225-68 du Code de Commerce, examiné les comptes annuels 2009, arrêtés par le Directoire, ainsi que le rapport de gestion afférent à cet exercice. Il a également pris connaissance des comptes consolidés. Il n'a aucune observation à formuler sur ces documents.

Pour l'exercice en cours, le Conseil de Surveillance a renouvelé au Directoire tout l'appui nécessaire afin de lui permettre de poursuivre le développement de votre société tant par croissance organique que par acquisitions, toujours dans l'optique définie précédemment, et ce d'autant qu'au cours de ces dernières semaines, l'horizon du Plan Hôpital 2012 semble s'être enfin éclairci.

C'est donc dans ce contexte d'expansion interne soutenue et de financement des projets de croissance externe récents ou futurs, que le Conseil de Surveillance a approuvé la proposition du Directoire d'émettre des BSA à compter de cette assemblée, à raison d'un BSA pour 10 actions détenues, pour un exercice au plus tard au 30 juin 2011 à un prix de 1,60 € et d'un BSA pour 10 actions détenues, exerçable jusqu'au 30 juin 2012 à un prix de 2,00 €.

Yves Couillard
Président du Conseil de Surveillance

Le 10 juin 2010

2 RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

2009, une année fertile à de nombreux égards.

Au cours de l'exercice écoulé, Medasys a conjugué croissance organique et acquisitions de sociétés, disposant de savoir-faire complémentaires au sien, pour dégager un résultat en nette amélioration.

Par rapport à 2008, l'augmentation du chiffre d'affaires s'élevé à 53% et la progression du résultat opérationnel courant atteint 170%.

En menant à bien plusieurs opérations de croissance externe, correspondant à ses ambitions stratégiques, Medasys a constitué un Groupe à même de fournir aux établissements de santé, tant publics que privés, une offre moderne qui répond aux exigences réglementaires et couvre désormais de façon exhaustive l'ensemble des composantes de la production de soins depuis la pré-admission jusqu'au pilotage de la gestion de la performance.

Le Groupe, qui a doublé de taille en renforçant sensiblement ses compétences, confirme son positionnement en tant que principal pôle français d'informatique hospitalière de Santé, comme l'a souligné Madame Roselyne Bachelot, Ministre de la Santé, lors de sa visite à Gif, le 19 janvier 2009.

Une stratégie d'investissements ciblés.

Thales

Fort de ses succès dans le déploiement de ses logiciels cliniques au sein de nombreux établissements, Medasys a confirmé sa vocation d'intégrateur applicatif en reprenant, le 1er avril 2009, l'activité « Systèmes d'Information Hospitaliers » de Thales, associée à un portefeuille de projets importants dont les CHU de Bordeaux, de Rennes et de Strasbourg.

Cet accord, qui a définitivement réglé le différend survenu entre les deux sociétés, a porté sur le transfert de compétences dans le domaine de la conduite de projets importants ainsi que sur la cession de logiciels d'intégration. Les collaborateurs concernés de Thales sont venus renforcer les effectifs de Medasys, cette dernière disposant ainsi de la force d'intégration en matière de systèmes médicaux la plus expérimentée et la plus importante en France, loin devant les SSII généralistes.

MegaBus

En acquérant la société MegaBus, fin avril, Medasys a conforté sa position dans le domaine des systèmes de gestion de biologie, à un moment où s'est engagé un vaste mouvement de concentration des laboratoires d'analyses médicales, et est entré de plain-pied dans le domaine de la santé privée.

Présent au travers de son logiciel Starlab dans 400 laboratoires, MegaBus compte parmi les trois principaux éditeurs de logiciels de gestion pour les laboratoires privés d'analyses médicales en France. A ce titre elle dispose d'une connaissance approfondie des spécificités liées aux besoins du secteur privé. De son côté, Medasys a développé des systèmes de gestion pour laboratoires hospitaliers qui fonctionnent dans près de 200 laboratoires au sein d'établissements de santé.

Aussi, la mise en commun des moyens de développement, le renforcement des équipes et l'élargissement de l'offre, sont des facteurs qui devraient favoriser l'expansion du Groupe dans le domaine de la santé privée.

Dans ce cadre, le Groupe Unilabs, l'un des principaux pôles de regroupement de laboratoires de ville en Europe a retenu le progiciel DxLab® pour l'équipement de son système d'information en France qui repose sur une architecture nationale en mode hébergé.

Ce progiciel vient, par ailleurs, d'être mis en service, avec succès, au sein de KPLL, le plus important laboratoire privé du Danemark qui réalise plus de 5 500 prescriptions par jour.

SBO

Avec la société SBO, spécialisée dans la mise en œuvre de systèmes d'information intégrant les solutions SAP, Medasys a acquis, fin mai, un savoir-faire en termes de facturation en temps réel des actes médicaux s'inscrivant dans la suite logique de l'accord conclu en mai 2008 avec le Groupe SAP. Ceci s'est traduit par la réalisation du progiciel intégré DxCare T2A®, adopté récemment par le CH de Cannes et par le groupement de cliniques SA3H de Vendée, ce dernier ayant, de plus, opté pour un fonctionnement en mode SaaS (Software as a Service).

RT Consulting

Enfin, l'entrée dans son périmètre de la société RT Consulting, début septembre, apporte à Medasys une expérience de 8 années d'expertise dans la conception de systèmes d'information décisionnels avec des références prestigieuses. En association étroite avec Medasys et le CH de Grasse, RT Consulting a déjà entrepris de développer Dx Pilot®, une solution avancée de « Business Intelligence » permettant de définir les tableaux de bord de pilotage spécifiques aux institutions médicales.

Le montant de l'ensemble de ces investissements (hors compléments éventuels de prix), en 2009, a porté sur 6,6 M€, dont 4,0 M€ ont été financés par emprunt ou crédit-vendeur.

Optimisation des structures juridiques

Au cours de l'exercice, le Groupe a également effectué des opérations de rationalisation de ses structures juridiques.

C'est ainsi que Medasys a regroupé ses activités en Belgique au sein de Mexys SA en souscrivant, fin septembre, à l'augmentation de capital de sa filiale à concurrence de 500 000 € pour le porter à 850 000 €. Mexys SA a ainsi pu acquérir, fin octobre, pour 450 000€ le fonds de commerce de Medasys Sprl, cette dernière devant être dissoute.

Par ailleurs, un avenant à la convention de cession d'actions de Mexys SA, portant sur l'accord de remboursement du compte courant de la société Phénix Capital SA et le calcul des intérêts a été conclu en décembre 2009.

En France, la filiale PCI SAS, société holding détenant la totalité des actions de SBO SAS, a procédé, fin décembre, à la transmission universelle de son patrimoine à Medasys et a été dissoute. Dès lors, SBO est devenue une filiale directe de Medasys.

Par ailleurs, en décembre, Medasys a acquis 6,68% du capital de Noesis SA, portant ainsi sa participation à 93,22%.

Résultats consolidés

Le résultat opérationnel ressort à 1 732 k€, soit 7,7% du chiffre d'affaires, à comparer à 621 k€ en 2008.

De son côté, le bénéfice net part du Groupe, qui était de 384 k€ l'année précédente, s'établit à 1 033 k€, soit 0,07 € par action.

A la suite des opérations de croissance, la structure du bilan conserve une structure saine, la trésorerie se situant à 6,7 M€.

Jean-Marie Lucani
Président du Directoire

Le 10 juin 2010

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 22,4 M€, en progression de 53% par rapport à celui constaté en 2008. En tenant compte de l'étagement des acquisitions au cours des 2^e et 3^e trimestres, progression liée à la croissance organique et à l'acquisition de l'activité santé de Thales ressort à 23%. En raison de la nature des nouvelles activités qui comportent historiquement une proportion plus importante d'achats, notamment en sous-traitance, le taux de marge brute a diminué.

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice, avant prise en compte du Crédit Impôt Recherche (CIR) correspondant, s'élèvent à 4 387 k€ à comparer à 3 394 k€ en 2008.

Comme conséquence des opérations de croissance externe, le montant total des écarts d'acquisition a augmenté de 4 463 k€.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour 2 422 k€ correspondent au coût d'acquisition TTC du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, la récupérabilité de la TVA faisant l'objet d'un différend. Le montant HT de ce portefeuille fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés.

Crédit-impôt recherche

Le CIR a vu son montant croître de façon significative de 447 k€ en 2007, à 1 499 k€ en 2008 puis à 1 867 k€ en 2009. Alors que le CIR correspondant à l'exercice a été réglé en totalité, seul un montant de 848 k€ a été

rapporté au compte de résultat en déduction de la dotation aux amortissements. En conséquence, les amortissements nets de l'exercice ont été de 2 208 k€ à comparer à 2 254 k€ en 2008.

A cet égard, l'expertise effectuée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à la demande des services fiscaux dans le cadre de la validation du CIR, a conclu :

« Les travaux de recherche et développement menés par la société Medasys (...) participent à l'accroissement de connaissances scientifiques, et au développement de produits qui résultent de travaux qui présentent des difficultés ou des aléas scientifiques et techniques importants ce qui les rend éligible au CIR. Les membres du personnel de recherche de la société possèdent les qualifications suffisantes et nécessaires pour que leurs travaux soient éligibles. »

L'accroissement des effectifs, de l'ordre de 90 collaborateurs, est dû à l'entrée des nouvelles activités dans le périmètre du Groupe qui employait 240 personnes au 31 décembre 2009.

Après les acquisitions, le bilan consolidé conserve une structure solide avec des capitaux propres de 17,6 M€, soit 1,26 € par action, et une situation de trésorerie de 6,7 M€ au 31 décembre 2009.

Compte de résultat consolidé

| (€000) | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---------------------------------|----------|----------|----------|
| Chiffre d'affaires | 22 443 | 14 707 | 16 892 |
| Marge brute | 87% | 92% | 91% |
| Résultat opérationnel courant | 1 735 | 643 | 2 661 |
| Résultat net revenant au Groupe | 1 033 | 384 | 3 257 |

Bilan consolidé

| (€M) | Actif | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 | Passif | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---------------------------|-------|-------------|-------------|-------------|---------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Actif non courant | | 18,6 | 11,2 | 12,0 | Capitaux propres | 17,6 | 16,5 | 16,5 |
| dont Immobilisations | | 8,2 | 5,4 | 5,6 | dont Résultat | 1,0 | 0,4 | 3,3 |
| dont Ecarts d'acquisition | | 9,1 | 4,7 | 3,8 | Passif non courant | 5,4 | 2,3 | 1,4 |
| Actif courant | | 18,6 | 16,1 | 13,5 | Passif courant | 14,3 | 8,4 | 7,5 |
| dont Trésorerie | | 6,7 | 5,0 | 6,6 | dont Dette financ.<1 an | 3,7 | 1,5 | 0,8 |
| Total | | 37,2 | 27,3 | 25,5 | Total | 37,2 | 27,3 | 25,5 |

Medasys SA

Au cours de 2009, le chiffre d'affaires de Medasys SA, 14,7 M€, a cru de 26% par rapport à l'année précédente. Les produits d'exploitation de 19,1 M€ comprennent notamment les frais de développement activés à hauteur de 3,9 M€.

L'augmentation des autres charges externes est largement due aux développements sous-traités aux filiales SBO et RT Consulting. La hausse des charges de personnel est consécutive à l'intégration, à compter du 1^{er} avril 2009, de l'équipe intégration systèmes hospitaliers de Thales, à l'accroissement des effectifs de 3 collaborateurs et à une hausse moyenne des salaires de 2%.

Après prise en compte de 3,5 M€ de dotation aux amortissements, le résultat d'exploitation ressort à l'équilibre, à comparer à 83 k€ de bénéfice en 2008. Par suite de la reprise de provisions sur les comptes courants de filiales, le résultat financier s'établit à 280 k€. De leur côté, les éléments exceptionnels comprennent une indemnité de fin de contrat Coface. En intégrant le CIR, qui est passé de 1 425 k€ en 2008 à 1 723 k€ en 2009, le résultat net de l'exercice se traduit par un profit de 2,2 M€ à mettre en regard, d'un bénéfice net de 1,4 M€ en 2008.

En fin d'exercice, PCI SAS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à Medasys SA.

Compte de résultat

| (€000) | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 14 733 | 11 670 | 16 265 |
| Total des produits d'exploitation | 19 070 | 16 006 | 19 368 |
| Achats consommés | 385 | 347 | 706 |
| Autres achats et charges externes | 4 496 | 3 507 | 3 174 |
| Impôts | 509 | 384 | 431 |
| Charges de personnel | 10 200 | 8 873 | 8 235 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 3 479 | 2 812 | 4 005 |
| Résultat d'exploitation | 1 | 83 | 2 817 |
| Résultat financier | 280 | 80 | <492> |
| Résultat courant | 281 | 163 | 2 325 |
| Résultat exceptionnel | 233 | <220> | <712> |
| Impôt sur les bénéfices | 1 723 | 1 425 | 409 |
| Résultat net | 2 237 | 1 368 | 2 022 |

Bilan

| (€000) | Actif | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 | Passif | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--------|---------------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|
| | Actif immobilisé | 17 364 | 8 603 | 7 499 | Fonds propres | 17 339 | 15 087 | 13 519 |
| | Stocks et en-cours | 97 | 122 | 80 | Provisions | 394 | 328 | 511 |
| | Clients & autres créances | 8 404 | 10 001 | 7 778 | Dettes financières | 3 385 | 1 656 | 1 122 |
| | Disponibilités | 5 322 | 4 402 | 6 219 | Fournisseurs | 2 181 | 1 757 | 1 564 |
| | Comptes de régularisation | 298 | 200 | 213 | Dettes fiscales et sociales | 4 917 | 4 179 | 4 033 |
| | | | | | Autres dettes | 2 836 | 150 | 172 |
| | | | | | Comptes de régularisation | 433 | 171 | 868 |
| | Total | 31 485 | 23 328 | 21 789 | Total | 31 485 | 23 328 | 21 789 |

Délais de paiement des fournisseurs

(Article L.441-6-1 du code de Commerce)

La dette « fournisseurs » au 31 décembre 2009 se décompose par échéance selon le tableau qui suit :

| (€000) | Total | Echu à la cloture | de 0 à 30 jours | de 31 à 60 jours | à plus de 60 jours |
|--------------------------------------|-------------|----------------------|-----------------|------------------|-----------------------|
| Fournisseurs | 1715 | 891 | 308 | 482 | 34 |
| Fournisseurs, factures non parvenues | 427 | | | | 427 |
| Fournisseurs, effets à payer | 39 | | 39 | | |
| Total | 2181 | 891 | 347 | 482 | 461 |

Informations sociales

Les différentes acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2009 ont permis de renforcer les compétences du Groupe principalement dans le domaine de l'intégration.

Au 31 décembre 2009, le Groupe comptait 240 collaborateurs. Les effectifs ont augmenté de 90 personnes en un an dont 74 provenant des trois acquisitions réalisées au cours de l'année 2009. A périmètre comparable, les effectifs ont ainsi progressé de 16 personnes dont 13 repris dans le cadre du transfert d'activité « Systèmes d'Information Hospitaliers » de Thales.

L'augmentation moyenne des salaires au cours de l'exercice 2009 a été de 2 %, à comparer aux 3 % de l'année 2008. La quasi totalité des collaborateurs du Groupe est employée en CDI et le recours à l'intérim reste très exceptionnel.

Pour rappel, en 2008, le Groupe avait réalisé un effort particulier concernant la formation de ses collaborateurs et plus particulièrement le personnel « projet et support ». En 2009, le nombre d'heures consacrées à la formation s'est établi à 993 heures à comparer aux 808 heures de l'année 2007.

Effectifs au 31 décembre

| (en nombre de salariés) | 2009 | 2008 | 2007 |
|-------------------------|------------|------------|------------|
| Hommes | 183 | 114 | 98 |
| Femmes | 57 | 36 | 37 |
| Total | 240 | 150 | 135 |
| dont sous-traitants | 5 | 2 | 2 |

| (en nombre de salariés) | 2009 | 2008 | 2007 |
|-------------------------|------------|------------|------------|
| Cadres | 188 | 116 | 107 |
| Non Cadres | 52 | 34 | 28 |
| Total | 240 | 150 | 135 |

L'ancienneté moyenne est de 7,5 ans au 31 décembre 2009 en diminution d'une année par rapport à 2008 compte tenu d'une ancienneté plus faible pour les filiales acquises. La moyenne d'âge des collaborateurs est de 40 ans, stable par rapport à 2008.

MegaBus Sas

La société MegaBus est entrée dans le périmètre du Groupe à compter du 1^{er} mai 2009.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours des 8 mois de l'année s'établit à 2 270 k€.

Conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe, la société MegaBus a dégagé un bénéfice d'exploitation de 480 k€ dont 113 k€ de production immobilisée liée à des projets de R&D engagés sur le logiciel StarLab.

Noesis Sa

En 2009, Noesis a réalisé un chiffre d'affaires, y compris redevances, de 955 k€, stable par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit à +162 k€ à comparer aux +165 k€ réalisés en 2008. Compte tenu d'un résultat financier positif de 7 k€, le bénéfice net de l'exercice ressort à 197 k€. Les axes de R&D en 2009 ont principalement porté sur les évolutions du logiciel Visilog ainsi que les développements liés au projet Delpix.

RT Consulting Sas

La société RT Consulting est entrée dans le périmètre du Groupe à compter du 1^{er} septembre 2009. Le chiffre d'affaires réalisé au cours des 4 mois de l'année s'établit à 950 k€ dont 71 k€ au titre de DxPilote. Sur la période, le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 40 k€.

SBO Sas

La société SBO Conseil est entrée dans le périmètre du Groupe à compter du 1^{er} juin 2009.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours des 7 mois de l'année s'établit à 1 553 k€ dont 385 k€ liés aux systèmes d'information hospitaliers. La société SBO a dégagé au cours de la période une perte d'exploitation de 30 k€.

Medasys S.p.r.l. (Belgique)

Medasys s.p.r.l. a cédé son fonds de commerce à la société Mexys le 29 octobre 2009 avec une rétroactivité au 1^{er} octobre. Le chiffre d'affaires réalisé au cours des neuf mois de l'année 2009 s'est établi à 231 k€ à comparer aux 325 k€ réalisés au cours des douze mois de l'année 2008.

La perte d'exploitation de 2009 s'est élevée à <65> k€ à rapprocher des <89> k€ réalisés en 2008.

Mexys Sa (Belgique)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours des douze mois de 2009 s'établit à 997 k€. Il comprend un trimestre de chiffre d'affaires lié à la reprise du fonds de commerce de Medasys s.p.r.l.. En 2008, le chiffre d'affaires réalisé au cours des neuf mois d'activité effectués dans le périmètre de consolidation a été de 415 k€. Le bénéfice d'exploitation s'est élevé en 2009 à +76 k€ par rapport à une perte d'exploitation de <110> réalisé au titre de l'année précédente. Compte tenu d'un résultat financier négatif de <60> k€ et d'un résultat exceptionnel positif de 5 k€, le bénéfice net de l'exercice s'est élevé au 31 décembre 2009 à +20 k€.

Medasys Ltd (Japon)

En 2009, les ventes de la filiale japonaise qui s'établissent à 162 MJPY ont progressé de 29 % par rapport à celles de l'année précédente qui s'étaient élevées à 126 MJPY. Cette progression est due pour

l'essentiel par l'augmentation des ventes de systèmes et de matériels.

Medasys Ltd a dégagé en 2009 un résultat net positif de 3 MJPY identique à celui de l'année 2008.

Medasys Inc. (USA)

La filiale américaine n'exerce plus aucune activité.

PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la suite des opérations de croissance externe effectuées en 2009 qui lui ouvrent de nouvelles opportunités, Medasys entame 2010 dans une configuration transformée et prometteuse :

- ses références, tant en France qu'à l'étranger, plaident en faveur de la couverture fonctionnelle et de la qualité opérationnelle, au quotidien, de ses solutions ;
- son offre transversale s'est complétée et répond à l'ensemble des besoins des établissements de santé publics et privés ;
- ses efforts de développement importants et continus maintiennent ses produits à la pointe de l'innovation ;

- après une longue période d'attente, les perspectives du plan Hôpital 2012 semblent s'éclaircir et une gouvernance de l'informatique de santé se met en place, sur le plan national et au niveau régional dans le cadre de la nouvelle loi HPST.

Le Groupe a pu ainsi entreprendre une stratégie de conquête de marché qui devrait se traduire au cours des prochaines semaines par l'obtention de plusieurs nouveaux projets importants, voire précurseurs, par leur concept mutualisé, de la future organisation des communautés de territoire de santé.

3 ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUI 2010

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire

Conventions réglementées (4^e, 5^e et 6^e résolutions) (cf. ci-contre)

Affectation du résultat (7^e résolution)

Le Directoire propose d'affecter le résultat social de l'exercice :

| | | |
|---------------------|----------------|--------------------------------------|
| soit : | 2 236 932,13 € | |
| à la réserve légale | 78 099,55 € | portée ainsi à 400 000,00 € |
| au report à nouveau | 2 158 832,58 € | ressortant ainsi à 4 960 855,39 € |

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte du versement en 2008 d'un dividende de 0,03 € par action au titre de l'exercice 2007. Il n'est pas prévu de distribution au titre de 2009.

Autorisation au Directoire en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions (9^e résolution)

Dans le cadre de la 9^e résolution votée par l'assemblée générale du 15 mai 2009, autorisant le Directoire à opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, 46 498 titres ont été rachetés au cours de l'exercice pour un total de 31 662 € et 24 240 titres cédés pour 24 240 €. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2009. Cette autorisation, expirant au cours du présent exercice, le Directoire propose de la renouveler à l'identique pour une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.

Résolution proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Emission et attribution gratuite au bénéfice des actionnaires de BSA (10^e résolution)

En l'absence d'une distribution de dividende qui irait à l'encontre des projets de développement du Groupe, le Directoire propose à l'Assemblée de l'autoriser à procéder à l'émission et à la distribution gratuite de deux séries de bons de souscription autonomes (BSA) au bénéfice des actionnaires afin de les récompenser de leur fidélité et de les associer encore plus étroitement à l'essor de Medasys :

- les BSA de la série A seront attribués à raison de 1 BSA pour 10 actions anciennes et donneront le droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 1,60 € jusqu'au 30 juin 2011 ;

- les BSA de la série B seront également attribués à raison de 1 BSA pour 10 actions anciennes et donneront le droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 2,00 € jusqu'au 30 juin 2012.

Les modalités pratiques relatives à l'émission et à l'attribution de ces BSA, qui feront l'objet d'une cotation

boursière, sont détaillées dans le rapport du Directoire relatif à l'émission de bons de souscription d'actions.

L'émission proposée porte sur un total de 2 796 623 BSA, donnant droit à autant d'actions nouvelles. Dans l'hypothèse où tous les bons seraient souscrits, les fonds propres de la société se verraient augmentés d'un montant de 5 millions d'euros, permettant ainsi, au cours des deux prochaines années, de saisir des opportunités d'acquisition et d'accompagner la croissance organique prévue du Groupe.

Conventions réglementées

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Medasys SA a conclu avec sa filiale RT Consulting SAS une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Cette convention a pris effet le 04 septembre 2009 pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2009, renouvelable annuellement par tacite reconduction, elle est rémunérée au taux de 4% l'an.

Elle n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

Medasys SA a conclu avec sa filiale Noesis SA une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Cette convention a pris effet le 24 novembre 2009, pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2009, renouvelable annuellement par tacite reconduction, elle est rémunérée au taux de l'Euribor 3 mois majoré de 1.75.

En 2009, les charges enregistrées au titre de cette convention se sont élevées à 589 €.

Medasys SA a accordé le 21 mars 2009, un prêt de 8 500 000 yen à sa filiale japonaise Medasys, Ltd. Il est rémunéré au taux de 1.5% et remboursable trimestriellement à compter du 31 mars 2011 sur la base de 30% du résultat net de l'exercice précédent.

En 2009, les produits enregistrés au titre de cette convention se sont élevés à 738 €.

Medasys SA a passé le 4 septembre 2009, auprès de sa filiale RT Consulting SAS, une commande de prestations relative au développement de la solution Dx Pilot, pour un montant de 300 k€ HT.

En 2009, le montant des charges enregistrées au titre de ces prestations s'est élevé à 70 950 €.

Le conseil de surveillance du 30 mars 2009 a autorisé les dispositions relatives à l'octroi aux membres du directoire d'une indemnité forfaitaire égale à une année de leur rémunération fixe, toutes primes incluses, au cas où il serait mis fin à leurs fonctions les amenant à quitter le Groupe pour toute autre raison que faute grave. Conformément à la Loi Tépé (travail, emploi, pouvoir d'achat) du 21 août 2007, des conditions de performance ont été associées à l'octroi de cette indemnité forfaitaire. Ces engagements ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 15 mai 2009.

Sur autorisation du conseil de surveillance du 30 mars 2009, Medasys SA a attribué à Monsieur Alexis Westermann, vice-

président du conseil de surveillance, une rémunération exceptionnelle d'un montant de 120 000 €, plus 10 000 € d'indemnités forfaitaires pour frais, au titre des missions qui lui ont été confiées dans le cadre d'opérations d'assistance à la conclusion d'accords stratégiques et d'études d'opportunités de croissance externe.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Medasys S.p.r.l.

Convention de gestion

Medasys SA a conclu avec Medasys s.p.r.l. une convention de gestion lui confiant la Direction générale, financière et administrative de cette dernière.

Cette convention d'une durée d'un exercice social, renouvelable, est rémunérée au taux de 4% du chiffre d'affaires.

En 2009, les produits comptabilisés au titre de cette convention se sont élevés à 4 553 €.

Convention de moyens logistiques

Medasys SA a conclu avec Medasys S.p.r.l. une convention de moyens logistiques prévoyant une mise à disposition réciproque de moyens matériels et humains nécessaires aux activités de cette dernière, notamment dans le domaine commercial.

Cette convention d'une durée d'un an, renouvelable est rémunérée fonction des prestations effectuées.

Elle n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice.

Convention de trésorerie

Medasys SA a conclu avec Medasys S.p.r.l. une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Cette convention d'une durée d'un an, renouvelable, est rémunérée au taux de 4 % l'an.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention en 2009 se sont élevés à 12 463 €.

Mexys SA

Convention de trésorerie

Medasys SA a conclu avec sa filiale belge Mexys SA une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Cette convention a pris effet le 30 septembre 2008, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

En 2009, les produits enregistrés au titre de cette convention se sont élevés à 7 505€.

Noesis SA

Convention d'assistance

Medasys SA a conclu avec sa filiale Noesis SA une convention d'assistance lui confiant dans le cadre de l'animation et de la coordination du Groupe, un ensemble de missions de direction, de conseils et de tâches administratives. Par ailleurs, elle fixe les termes d'une prestation de service liée à l'hébergement de sa filiale.

Cette convention d'une durée d'un exercice social est renouvelable par tacite reconduction.

En 2009, les produits comptabilisés à ce titre se sont élevés à 11 400 €.

Convention de sous-location

Medasys SA a conclu avec sa filiale Noesis SA une convention de sous-location d'une durée de 12 années à compter du 1^{er} avril 2007, d'un espace de bureau.

Les produits enregistrés en 2009 au titre de cette convention se sont élevés à 23 296 €.

Facteurs de risque

Influence de l'environnement économique

Alors que le contexte économique s'est brutalement dégradé au second semestre 2008, les effets de la crise mondiale n'ont que peu affecté le Groupe. En effet, celui-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. Sur ce marché, Medasys jouit d'une position de leader qui s'affirme jour après jour, grâce à la reconnaissance de ses compétences par les utilisateurs. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente.

Le Groupe a ainsi pu poursuivre son développement en adaptant toutefois son mode de gestion aux contraintes du marché national qui, tout au long de 2009, a souffert de l'embolie du plan Hôpital 2012. L'annonce, au cours du 1^{er} trimestre 2010, du déblocage d'un grand nombre de nouveaux projets de ce plan devrait confirmer que les prévisions d'investissement informatique dans le domaine de la santé sont les plus élevées de l'industrie, indépendamment des aléas de la conjoncture.

Exposition au risque de liquidité

Pour garantir une permanence au niveau de la trésorerie du Groupe, Medasys a contracté en 2009 trois prêts bancaires moyen-terme pour financer les opérations de croissance externe. Les contrats relatifs à ces lignes de crédit comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment :

- exigibilité de plein droit en cas de cessation de paiements ou de liquidation amiable ou judiciaire,
- exigibilité facultative en cas de non-paiement à bonne date de toute somme due au titre des prêts ou en cas de non-paiement d'une contribution fiscale ou sociale non contestée.

Le Groupe s'engage également à respecter les covenants suivants :

- total des dettes à moyen/long terme inférieures à 3 ans de capacité d'autofinancement.
- maintien d'un fonds de roulement supérieur à 1 M€

A ce jour, le Groupe respecte ces dispositions et entend s'y conformer.

Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la

direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen-terme, le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

| Date | Montant (en k€) | Taux Swap | Marge s/ taux | Taux fixe |
|---------|-----------------|-----------|---------------|-----------|
| mai-09 | 575 | 2,58% | 1,35% | 3,93% |
| juin-09 | 900 | 2,65% | 1,35% | 4,00% |

Taux de change

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

Solvabilité clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du groupe limite considérablement l'exposition au risque clients.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de Direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

Risque environnemental

Par la nature même de son activité, la Société ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

Acquisition et cession par la société de ses propres actions

Au 31.12.09, Medasys détient 146 630 titres dont 66 934 pour une valeur de 45 442 € dans le cadre du programme de rachat d'actions du 23.05.08 et 79 696 titres pour une valeur de 100 772 € au titre du contrat de liquidité.

Au cours de l'année 2009, Medasys a acquis 453 676 actions à un cours moyen de 1,01 €. Medasys a cédé au cours de l'exercice 430 906 actions à un cours moyen de 1,09 €.

Les cessions ont dégagées un boni de cession de 79 k€ et un mali de cession de 3 k€. La dépréciation de 12 008 € constatée au 31.12.08 a été reprise sur cet exercice.

Au 31 décembre 2009, les 146 630 titres détenus représentent 1.05 % du capital..

Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de la société est de 4 000 000 €. Il est divisé en 13 983 115 actions, toute référence à la valeur nominale de ces dernières ayant été supprimée lors de la conversion du capital en € par le Directoire usant des pouvoirs qui lui ont

été délégués par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2001 dans sa 10^e résolution.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 31 décembre 2009, était le suivant :

| Actionnaires | Nombre d'actions détenues | % du capital | Nombre de droits de vote [◊] | % des droits de vote |
|--|---------------------------|--------------|---------------------------------------|----------------------|
| Jean Marie** et Gisèle [◊] Lucani | 466 227 | 3,33% | 900 826 | 5,57% |
| Yves Couillard [◊] | 98 000 | 0,70% | 98 000 | 0,61% |
| Robert Berthoumieux [◊] | 54 607 | 0,39% | 109 214 | 0,67% |
| Alexis Westermann [◊] | 180 153 | 1,29% | 298 448 | 1,84% |
| Management de Medasys # | 130 667 | 0,93% | 237 094 | 1,46% |
| Consorts Hofmann | 1 426 664 | 10,20% | 2 296 664 | 14,19% |
| FCPR Plantagenet Capital Europe | 1 250 133 | 8,94% | 1 250 133 | 7,72% |
| Hitachi Medical Corp. | 1 130 843 | 8,09% | 1 130 843 | 6,99% |
| Public | 9 099 191 | 65,07% | 9 862 993 | 60,94% |
| Actions propres détenues par Medasys | 146 630 | 1,05% | | 0,00% |
| Total | 13 983 115 | 100% | 16 184 215 | 100% |

* membre du directoire ◊ membre du conseil de surveillance # salarié à cette date

Le 7 janvier 2010, un actionnaire, Monsieur Gérard Verscheure, a informé la société qu'il venait de dépasser le seuil statutaire de 2% du capital de la société. Aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus n'a effectué de déclaration indiquant qu'il possédait plus de 5% des actions de la société.

Inventaire des valeurs mobilières

L'inventaire des valeurs mobilières est annexé au paragraphe 5.1.5.6.2 des Comptes Sociaux du présent rapport.

Résultats des cinq derniers exercices

Le tableau présentant les résultats des cinq derniers exercices est annexé au paragraphe 5.1.5.6.1 des Comptes Sociaux du présent rapport.

Marché des titres de la société

Evolution des cours et volumes traités

| Transactions* | | | | | Fiche technique | | |
|----------------------|---------------------------|----------------------|---------------------|--------------------|-------------------------------|------|---------------------------------------|
| | Nombre de titres échangés | Capitaux traités (€) | Cours le + haut (€) | Cours le + bas (€) | | | |
| Synthèse 2008 | 4 062 830 | 4 194,61 | 1,40 | 0,48 | | | |
| 2009 | | | | | Mnémonique | | MED |
| Janvier | 300 565 | 199 136 | 0,77 | 0,51 | Code Euroclear | | 005262 |
| Février | 162 610 | 105 990 | 0,77 | 0,51 | Code ISIN | | FR0000052623 |
| Mars | 151 264 | 94 797 | 0,69 | 0,56 | Code Reuter | | MDSY.PA |
| Avril | 519 638 | 407 719 | 0,89 | 0,61 | Code Bloomberg | | MED FP |
| Mai | 847 199 | 920 700 | 1,40 | 0,83 | Code Datastream | | F.MDS |
| Juin | 122 623 | 134 250 | 1,17 | 1,00 | Marché de cotation | | Compartiment C NYSE Euronext Paris |
| Juillet | 105 835 | 110 687 | 1,13 | 1,01 | Catégorie | | Continu non SRD |
| Août | 116 481 | 126 100 | 1,13 | 1,03 | Classification sectorielle | FTSE | Santé 446 |
| Septembre | 693 872 | 844 400 | 1,32 | 1,06 | Eligibilité au PEA | | Oui |
| Octobre | 584 668 | 737 415 | 1,33 | 1,16 | | | |
| Novembre | 200 957 | 252 952 | 1,30 | 1,17 | | | |
| Décembre | 773 064 | 1 033 350 | 1,57 | 1,2 | | | |
| Synthèse 2009 | 4 578 776 | 4 964 776 | 1,57 | 0,51 | | | |
| 2010 | | | | | Capital au 31 mai 2010 | | 4 000 000 € |
| Janvier | 292 133 | 390 920 | 1,45 | 1,24 | Nombre de titres ordinaires | | 13 983 115 |
| Février | 223 557 | 297 610 | 1,41 | 1,28 | Capitalisation au 31 mai 2010 | | 18 038 218 € |
| Mars | 553 586 | 766 720 | 1,47 | 1,26 | | | |
| Avril | 994 542 | 1 484 133 | 1,61 | 1,33 | | | |
| Mai | 745 200 | 1 028 596 | 1,55 | 1,25 | | | |

Cours de clôture au 31 mai 2010 : 1,29 €

Evolution du cours de l'action Medasys



* Source : NYSE Euronext

Comptes Consolidés du Groupe Medasys 2009

| | |
|---|----|
| Situation financière consolidée | |
| Etat de la situation financière | 18 |
| Etat du résultat global consolidé | 19 |
| Tableau des flux de trésorerie | 20 |
| Variation des capitaux propres | 21 |
| | |
| Annexe aux comptes consolidés | |
| Faits significatifs de l'exercice | 22 |
| Règles et méthodes comptables | 23 |
| Périmètre de consolidation | 28 |
| Notes relatives à l'état de la situation financière | 30 |
| Notes relatives à l'état du résultat global | 34 |
| Autres informations | 36 |
| Données sociales | 36 |
| Evènements postérieurs à la clôture | 37 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes | 38 |

4 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2009

Etat de la situation financière consolidée

| €000 | | | au 31.12.09 | au 31.12.08 | au 31.12.07 |
|---|----------|---|---------------|---------------|---------------|
| ACTIF | | § | | | |
| Immobilisations incorporelles | 4.1.4.1 | | 6 815 | 4 394 | 4 742 |
| Immobilisations corporelles | 4.1.4.2 | | 753 | 554 | 395 |
| Immobilisations financières | 4.1.4.3 | | 644 | 455 | 438 |
| Actif immobilisé | | | 8 212 | 5 403 | 5 575 |
| Ecarts d'acquisition | 4.1.4.4 | | 9 085 | 4 722 | 3 854 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | | | | |
| Impôts différés actifs non courants | 4.1.4.5 | | 854 | 1 037 | 1 057 |
| Créances à + d'un an | 4.1.4.6 | | 430 | 2 | 1 513 |
| Total actif non courant | | | 18 581 | 11 164 | 11 999 |
| Stocks et en-cours | 4.1.4.7 | | 276 | 251 | 152 |
| Clients et comptes rattachés | 4.1.4.8 | | 8 646 | 7 188 | 5 872 |
| Autres créances à - 1 an | 4.1.4.9 | | 2 682 | 3 401 | 733 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 4.1.4.10 | | 6 715 | 5 026 | 6 568 |
| Charges constatées d'avance | | | 328 | 250 | 187 |
| Total actif courant | | | 18 647 | 16 116 | 13 512 |
| Total de l'actif | | | 37 228 | 27 280 | 25 511 |
| PASSIF | | | | | |
| Capital | 4.1.4.11 | | 4 000 | 4 000 | 21 317 |
| Primes | | | 1 947 | 1 947 | 8 926 |
| Réserves | | | 11 413 | 10 996 | <16 088> |
| Ecarts de conversion | | | <981> | <972> | <1 010> |
| Résultat de l'exercice | | | 1 033 | 384 | 3 257 |
| Capitaux propres part du Groupe | | | 17 412 | 16 355 | 16 402 |
| Intérêts minoritaires | | | 143 | 169 | 131 |
| Total capitaux propres | | | 17 555 | 16 524 | 16 533 |
| Provisions pour acquisition de titres | | | 10 | 4 | |
| Provisions pour risques et charges | 4.1.4.12 | | 527 | 320 | 479 |
| Engagements de retraite | 4.1.4.12 | | 534 | 348 | 317 |
| Impôts différés passifs non courants | | | 74 | 68 | 28 |
| Emprunts et dettes financières + 1 an | 4.1.4.13 | | 3 732 | 1 050 | 423 |
| Fournisseurs et autres dettes + 1 an | 4.1.4.14 | | 529 | 529 | 196 |
| Total passif non courant | | | 5 406 | 2 319 | 1 443 |
| Provisions pour risques et charges | | | | | |
| Emprunts et dettes financières - 1 an | 4.1.4.15 | | 3 653 | 1 530 | 838 |
| Fournisseurs et autres dettes - 1 an | 4.1.4.16 | | 9 884 | 6 686 | 5 952 |
| Produits constatés d'avance | 4.1.4.17 | | 730 | 221 | 745 |
| Total passif courant | | | 14 267 | 8 437 | 7 535 |
| Total du passif | | | 37 228 | 27 280 | 25 511 |

Etat du résultat global consolidé

Compte de résultat consolidé

€000

| | | Exercice 2009 | | Exercice 2008 | | Exercice 2007 | |
|---|-----------|---------------|------|---------------|------|---------------|------|
| | § | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 4.1.3.4.1 | 22 443 | 100% | 14 707 | 100% | 16 892 | 100% |
| Cout des ventes | | <2 895> | -13% | <1 232> | -8% | <1 582> | -9% |
| Marge brute | | 19 548 | 87% | 13 475 | 92% | 15 310 | 91% |
| Autres produits ordinaires | 4.1.5.1 | 4 739 | 21% | 3 475 | 24% | 2 901 | 17% |
| Autres charges d'exploitation | | <4 477> | -20% | <3 482> | -24% | <3 119> | -18% |
| Impôts et taxes | | <607> | -3% | <409> | -3% | <321> | -2% |
| Charges de personnel | | <14 415> | -64% | <10 178> | -69% | <9 537> | -56% |
| Dotations et reprises aux amort. et aux prov. | 4.1.5.2 | <3 053> | -14% | <2 238> | -15% | <2 573> | -15% |
| Résultat opérationnel courant | | 1 735 | 8% | 643 | 4% | 2 661 | 16% |
| Autres produits et charges opérationnels non courants | 4.1.5.3 | <3> | - | <22> | - | <368> | -2% |
| Dépréciation du Goodwill | | | - | | - | | - |
| Résultat opérationnel | | 1 732 | 8% | 621 | 4% | 2 293 | 14% |
| Produits financiers | 4.1.5.4 | 97 | - | 222 | 2% | 196 | 1% |
| Charges financières | 4.1.5.4 | <282> | -1% | <254> | -2% | <233> | -1% |
| Résultat financier | 4.1.5.4 | <185> | -1% | <32> | - | <37> | - |
| Résultat avant impôts | | 1 547 | 7% | 589 | 4% | 2 256 | 13% |
| Impôts dus sur les bénéfices | 4.1.5.5.1 | <58> | - | <96> | -1% | <20> | - |
| Impôts différés sur les bénéfices | 4.1.5.5.1 | <437> | -2% | <60> | - | 1 029 | 6% |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 1 052 | 5% | 433 | 3% | 3 265 | 19% |
| Part revenant aux minoritaires | | 19 | - | 49 | - | 8 | - |
| Résultat net revenant au Groupe | | 1 033 | 5% | 384 | 3% | 3 257 | 19% |
| Résultat net revenant au Groupe par action (en €) | 4.1.5.6 | 0,07 | | 0,03 | | 0,23 | |
| Résultat net dilué revenant au Groupe par action (en €) | 4.1.5.6 | 0,07 | | 0,03 | | 0,20 | |

Autres éléments du résultat Global

| | | | |
|--|--------------|------------|--------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 052 | 433 | 3 265 |
| Variation de la différence de conversion | <14> | 57 | <10> |
| Résultat global de l'ensemble consolidé | 1 038 | 490 | 3 255 |
| Résultat global revenant aux minoritaires | 14 | 68 | 4 |
| Résultat global revenant au groupe | 1 024 | 422 | 3 251 |

Tableau des flux de trésorerie consolidés

| €000 | Exercice 2009 | Exercice 2008 | Exercice 2007 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 1 052 | 433 | 3 265 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 3 053 | 2 725 | 2 900 |
| Résultat net des activités abandonnées | | | |
| Charges d'intérêts financiers | 223 | 234 | 225 |
| Charges (produits) d'impôts | 495 | 156 | <1 009> |
| Plus et moins values de cession d'éléments d'actif | 1 | 72 | 368 |
| Capacité d'autofinancement générée par l'activité | 4 824 | 3 620 | 5 749 |
| Intérêts financiers payés | <223> | <234> | <225> |
| Impôt payé | <57> | <96> | <20> |
| Capacité d'autofinancement après impôt et intérêts financiers payés | 4 544 | 3 290 | 5 504 |
| Variation calculée du besoin en fonds de roulement | 1 866 | <2 096> | 1 008 |
| Variation du compte courant des activités abandonnées | | | |
| Variation de la trésorerie issue de l'activité | 6 410 | 1 194 | 6 512 |
| Production immobilisée d'actifs incorporels net de CIR | <2 432> | <2 382> | <2 717> |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | <68> | <13> | <16> |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | <171> | <208> | <254> |
| Acquisition d'immobilisations financières | <144> | <34> | <24> |
| Produits sur cessions d'immobilisations | | 100 | |
| Encaissements sur immobilisations | 86 | 33 | 73 |
| Résultat net des activités abandonnées | | | |
| Acquisitions activité Thales et filiales sous déduction de trésorerie acquise | <6 626> | <819> | 40 |
| Variation de la trésorerie issue des investissements | <9 355> | <3 323> | <2 898> |
| Remboursements d'emprunts | <248> | <85> | <105> |
| Souscriptions d'emprunts | 1 975 | 881 | 204 |
| Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle | <63> | 17 | <100> |
| Produits (pertes) de cession d'action d'autocontrôle | 76 | <63> | |
| Variation des financements à court terme | 2 923 | 262 | <676> |
| Dividendes versés aux actionnaires | | <418> | |
| Augmentation de capital | | | |
| Variation de la trésorerie issue du financement | 4 663 | 594 | <677> |
| Incidences des variations de change et divers | <29> | <7> | <14> |
| Variation nette de la trésorerie | 1 689 | <1 542> | 2 923 |
| Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture | 5 026 | 6 568 | 3 645 |
| Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture | 6 715 | 5 026 | 6 568 |
| Décomposition de la variation de trésorerie | 1 689 | <1 542> | 2 923 |

Variation des capitaux propres consolidés

| €000 | Capital | Réserves liées au capital | Part du groupe Actions auto contrôle | Réserves et résultats consolidés | Ecart de conversion | Capitaux propres part du Groupe | Capitaux propres part des Minoritaires | Total capitaux propres |
|---|---------------|---------------------------|---|----------------------------------|----------------------|---------------------------------|--|------------------------|
| Capitaux propres au 01.01.07 | 21 317 | 8 926 | | <15 988> | <1 004> | 13 251 | 75 | 13 326 |
| Changement de méthodes comptables | | | | | | 0 | | 0 |
| Capitaux propres corrigés au 01.01.07 | 21 317 | 8 926 | 0 | <15 988> | <1 004> | 13 251 | 75 | 13 326 |
| Variation de capital de la société consolidante | | | | | | 0 | | 0 |
| Opérations sur autocontrôle | | | <100> | | | <100> | | <100> |
| Dividendes | | | | | | 0 | | 0 |
| Résultat net de l'exercice | | | | 3 257 | | 3 257 | 8 | 3 265 |
| Variation de la différence de conversion | | | | | <6> | <6> | <8> | <14> |
| Résultat Global | | | | | | 3 251 | 0 | 3 251 |
| Variation de périmètre | | | | | | 0 | 56 | 56 |
| Capitaux propres au 31.12.07 | 21 317 | 8 926 | <100> | <12 731> | <1 010> | 16 402 | 131 | 16 533 |
| Changement de méthodes comptables | | | | | | 0 | | 0 |
| Capitaux propres corrigés au 01.01.08 | 21 317 | 8 926 | <100> | <12 731> | <1 010> | 16 402 | 131 | 16 533 |
| Variation de capital de la société consolidante | <17 317> | <6 979> | | 24 296 | | | | 0 |
| Opérations sur autocontrôle | | | 17 | <63> | | <46> | | <46> |
| Dividendes | | | | <418> | | <418> | | <418> |
| Résultat net de l'exercice | | | | 384 | | 384 | 49 | 433 |
| Variation de la différence de conversion | | | | | 38 | 38 | 19 | 57 |
| Résultat Global | | | | | | 422 | 68 | 490 |
| Variation de périmètre | | | | <5> | | <5> | <30> | <35> |
| Capitaux propres au 31.12.08 | 4 000 | 1 947 | <83> | 11 463 | <972> | 16 355 | 169 | 16 524 |
| Changement de méthodes comptables | | | | | | 0 | | 0 |
| Capitaux propres corrigés au 01.01.09 | 4 000 | 1 947 | <83> | 11 463 | <972> | 16 355 | 169 | 16 524 |
| Variation de capital de la société consolidante | | | | | | | | 0 |
| Opérations sur autocontrôle | | | <63> | 76 | | 13 | | 13 |
| Dividendes | | | | | | | | 0 |
| Résultat net de l'exercice | | | | 1 033 | | 1 033 | 19 | 1 052 |
| Variation de la différence de conversion | | | | | <9> | <9> | <5> | <14> |
| Résultat Global | | | | | | 1 024 | 14 | 1 038 |
| Variation de périmètre | | | | 20 | | 20 | <40> | <20> |
| Capitaux propres au 31.12.09 | 4 000 | 1 947 | <146> | 12 592 | <981> | 17 412 | 143 | 17 555 |

4.1 Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Medasys de l'année 2009 ont été arrêtés par le Directoire du 10 juin 2010 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 29 juin 2010.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

4.1.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2009 a été marqué par :

- La signature le 15 avril 2009 de la convention de cession par Thales, à compter du 1er avril 2009, de son activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers à Medasys.

Cet accord, qui règle définitivement les relations entre les deux sociétés, concerne le transfert de compétences dans le domaine de la conduite de projets importants associé à un portefeuille de clientèle. En plus d'un carnet de commandes, il comprend également la cession des logiciels d'intégration développés dans ce cadre par Thales et le transfert de son personnel.

Les logiciels acquis ont été valorisés à 250 k€ et amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée à 9 ans. Le solde qui s'établit à 773 k€ correspond au prix payé pour acquérir le savoir faire de Thales dans le domaine de la conduite de projets importants liés à l'intégration de systèmes d'information hospitaliers. En conséquence, ce solde a été affecté en écart d'acquisition. Par ailleurs, le coût d'acquisition du portefeuille de contrats s'établit à 2 422 k€ et a été comptabilisé en autres immobilisations incorporelles. Ce coût d'acquisition est amorti linéairement sur la durée des marchés restant à courir au moment de l'acquisition, évaluée en moyenne à 4 ans.

- L'acquisition, le 27 avril 2009, de la société MegaBus, éditeur de logiciels de gestion pour les laboratoires privés d'analyses médicales.

Dans le cadre de la convention de cession d'actions de cette société qui porte sur l'intégralité de son capital pour un montant de 598 k€, une clause de complément de prix a été prévue en fonction de la réalisation d'un niveau de chiffre d'affaires HT réalisé et/ou du résultat d'exploitation généré durant les périodes du 1er juillet 2008 au 30 juin 2010 et du 1er juillet 2009 au 30 juin 2011. Dans l'hypothèse où l'un des objectifs convenus de chiffre d'affaires et/ou de résultat d'exploitation par période serait atteint, le complément de prix pour chacune des périodes et chacun des objectifs atteints serait de 250 k€ et 12500 actions Medasys et pourrait atteindre 300 k€ maximum en cas de dépassement. L'engagement maximum des compléments de prix relatif à l'acquisition de MegaBus s'établit à 1 454 k€. La norme IFRS 3 (2004) stipule que les compléments de prix dépendants d'événements futurs doivent être intégrés dans le coût du regroupement d'entreprise à la condition qu'ils soient probables et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les prévisions établies au 31 décembre 2009 ont conduit à la comptabilisation au titre de cet exercice d'un complément de prix de 736 k€. Le coût de regroupement de l'entreprise MegaBus qui s'établit à 1 367 k€ correspond principalement au prix payé pour l'acquisition d'une clientèle et d'un savoir-faire dans le domaine des laboratoires privés d'analyses médicales. L'écart d'acquisition s'élève à 1 607 k€.

- L'acquisition, le 25 mai 2009, de la société SBO Conseil, intégrateur spécialisé dans la mise en œuvre de systèmes d'information basés sur les solutions SAP.

Dans le cadre de la convention de cession d'actions de la société PCI qui porte sur l'intégralité de son capital et de celui de sa filiale la société SBO Conseil détenue à 100 % pour un montant de 1 400 k€, une clause de complément de prix a été prévue en fonction de la réalisation d'un niveau de chiffre d'affaires HT réalisé cumulé sur 24 mois durant les périodes du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010 et du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011. Dans l'hypothèse où l'objectif convenu de chiffre d'affaires par période serait atteint, le complément de prix pour chacune des périodes serait de 500 k€ et pourrait atteindre 650 k€ maximum en cas de dépassement. L'engagement maximum des compléments de prix relatif à l'acquisition de société SBO Conseil s'établit à 1 300 k€. La norme IFRS 3 (2004) stipule que les compléments de prix dépendants d'événements futurs doivent être intégrés dans le coût du regroupement d'entreprise à la condition qu'ils soient probables et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les prévisions établies au 31 décembre 2009 ont conduit à la comptabilisation au titre de cet exercice d'un complément de prix de 247 k€. Le coût de regroupement de l'entreprise SBO Conseil qui s'établit à 1 671 k€ correspond exclusivement au prix payé pour l'acquisition d'un savoir-faire dans la mise en œuvre de systèmes d'information intégrant les solutions SAP. L'écart d'acquisition s'élève à 1 202 k€.

- L'acquisition, le 4 septembre 2009, de la société RT Consulting, spécialisée dans la conception de solutions d'informatique décisionnelle – Business Intelligence – avec le projet d'appliquer son savoir-faire innovant au domaine de la Santé.

Dans le cadre de la convention de cession d'actions de cette société qui porte sur l'intégralité de son capital pour un montant de 750 k€, une clause de complément de prix a été prévue en fonction de la réalisation d'un niveau de chiffre d'affaires HT réalisé et/ou du résultat d'exploitation généré durant les périodes du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010 et du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011. Dans l'hypothèse où l'un des objectifs convenus de chiffre d'affaires et/ou de résultat d'exploitation par période serait atteint, le complément de prix pour chacune des périodes et chacun des objectifs atteints varierait linéairement entre 0 et 250 k€ et pourrait atteindre 300 k€ maximum en cas de dépassement. L'engagement maximum des compléments de prix relatif à l'acquisition de RT Consulting s'établit à 900 k€. La norme IFRS 3 (2004) stipule que les compléments de prix dépendants d'événements futurs doivent être intégrés dans le coût du regroupement d'entreprise à la condition qu'ils soient probables et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les prévisions établies au 31 décembre 2009 ont conduit à la comptabilisation au titre de cet exercice d'un complément de prix de 263 k€. Le coût de regroupement de l'entreprise qui s'établit à 1 044 k€ correspond principalement au prix payé pour l'acquisition d'une clientèle et d'un savoir-faire sur le marché de la Business Intelligence. L'écart d'acquisition s'élève à 782 k€.

Conformément à la norme IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition des entités pour ajuster la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition.

- La notification de rectification par l'administration fiscale, le 15 juillet 2009, suite à une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007.

Medasys l'a contesté et en conséquence n'a comptabilisé aucune provision pour risques. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les impôts différés de 105 k€. Dans le cadre de cette vérification, l'administration fiscale a demandé au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'expertiser les déclarations de crédit d'impôt recherche (CIR) déposées par la société. Le 16 décembre 2009, ce Ministère a conclu à l'éligibilité totale au CIR, sans aucune restriction, des dépenses de recherche et développement des exercices 2006 et 2007 pour un montant global de 8 817 k€.

- La poursuite de la déconsolidation des créances cédées en affacturage.

Medasys a toujours procédé à la décomptabilisation des créances cédées en affacturage. Pour se mettre en conformité avec les critères de décomptabilisation au regard d'IAS 39, un avenant au contrat de factoring sera mis en place en 2010 prévoyant notamment le transfert au factor du risque de retard de paiement des clients. Aussi, et afin de maintenir la comparabilité des comptes des exercices antérieurs et futurs, le Groupe a décidé de maintenir la déconsolidation des créances de l'actif. Si les créances cédées n'avaient pas été décomptabilisées l'incidence sur les comptes aurait été une augmentation de 4550 K€ des postes clients et dettes

4.1.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2009 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2009 et tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Parmi les normes, interprétations et amendements suivants, parus au Journal officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes et d'application obligatoire pour l'établissement des comptes clos au 31 décembre 2009, il a notamment été appliqué les textes suivants :

- la norme IFRS 8, « Secteurs opérationnels » qui remplace la norme IAS 14.

Cette norme, qui traite des informations à fournir au titre des segments opérationnels, fait référence à l'approche de la direction et requiert que l'information sectorielle soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer les performances de chaque secteur opérationnel et allouer les ressources entre les différents secteurs.

Le Groupe est un pur éditeur de logiciel à destination du monde de la santé constitué par un secteur opérationnel unique. La clientèle de Medasys est en très grande majorité constituée par des établissements de soins publics et privés. Les processus de déploiement et les phases de facturation sont homogènes pour la quasi totalité du chiffre d'affaires. Les différents logiciels commercialisés par le Groupe ont des caractéristiques économiques similaires. En conséquence, le Groupe est orienté autour d'un métier unique qui ne se prête pas à une analyse plurisectorielle. Les informations financières communiquées aux membres du Directoire, seuls décideurs opérationnels sont présentées sur un seul secteur.

- la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée en 2007.

Cette norme introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. Le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global consolidé en deux états (compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global consolidé). Le Groupe a également choisi de nommer les états en utilisant les titres tels que présentés dans la norme, le « Bilan » est désormais appelé « Etat de la situation financière consolidée ».

Le Groupe n'est pas concerné par les nouvelles normes et interprétations suivantes ou l'impact de leur première application n'est pas significatif :

- la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » révisée en 2007;
- l'amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » relatif aux conditions d'acquisition des droits et à la comptabilisation d'une annulation;
- l'amendement aux normes IAS 32 « Instruments financiers : présentation » et IAS 1 « Présentation des états financiers » relatif aux instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation;
- les amendements à IFRS 1 et IAS 27 "Coût d'acquisition d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée"
- les amendements aux normes IFRS 7 « instruments financiers : informations à fournir » ;
- l'interprétation IFRIC 14 « IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » ;
- les améliorations aux normes IFRS publiés en mai 2008 à l'exception des amendement à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » applicables au 1er juillet 2009.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations suivantes déjà adoptées par l'Union Européenne mais d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2009 :

- les normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » révisées en 2008,

- l'amendement à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » relatif au classement des émissions de droits,
- l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » relatif aux éléments éligibles à la couverture,
- l'interprétation IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger »,
- l'interprétation IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires »,
- l'interprétation IFRIC 18 « Transfert d'actifs provenant de clients.

Le Groupe n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

La rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants » regroupe les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

Les transferts de charges et le résultat exceptionnel qui étaient respectivement classés en « autres produits » et « autres produits et charges opérationnels non courants » ont été en 2009 reclassés en plus ou en moins des postes de charges auxquels ils se rattachent. Les comparatifs ont été modifiés pour des montants non matériels.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Medasys a toujours procédé à la décomptabilisation des créances cédées en affacturage. Pour se mettre en conformité avec les critères de décomptabilisation au regard d'IAS 39, un avenant au contrat de factoring sera mis en place en 2010 prévoyant notamment le transfert au factor du risque de retard de paiement des clients. Aussi, et afin de maintenir la comparabilité des comptes des exercices antérieurs et futurs, le Groupe a décidé de maintenir la déconsolidation des créances de l'actif. Si les créances cédées n'avaient pas été décomptabilisées l'incidence sur les comptes aurait été une augmentation de 4550 K€ des postes clients et dettes

Estimations

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement (voir notes 4.1.2.2.3, 4.1.2.2.4), des fonds de commerce et des goodwill (voir notes 4.1.2.2.2, 4.1.2.2.4) les provisions pour risques et charges (voir note 4.1.2.2.12), les impôts différés (voir note 4.1.2.2.14) sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations.

4.1.2.1 METHODES DE CONSOLIDATION

4.1.2.1.1 CRITERES DE CONSOLIDATION

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement à plus de 50% par la société Medasys SA sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

4.1.2.1.2 DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation, arrêtée au 31 décembre, et retraitée le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.1.2.1.3 DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.1.2.1.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

4.1.2.1.5 OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.1.2.2 REGLES ET METHODES D'EVALUATION**4.1.2.2.1 ECARTS DE CONVERSION**

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés en résultat au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

4.1.2.2.2 ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition.

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecart d'acquisition ». Ils sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupe d'UGT. En application de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests sont basés sur des analyses spécifiques établies en fonction des chiffres d'affaires générés par chaque activité pour détecter d'éventuelles pertes de valeur (impairment). Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

4.1.2.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé ;
- la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante ;

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur annuel. Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

4.1.2.2.4 DEPRECIATIONS DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont soumis à un test annuel de perte de valeur. Ils concernent pour l'essentiel les écarts d'acquisition, les fonds de commerce et les frais de développement. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie). Les tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie (après IS) attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes. Le taux d'actualisation retenu incluant la prime de risque est de 10%. La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Le taux de croissance retenu dans nos hypothèses pour cette valeur terminale est de 2%.

4.1.2.2.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financier le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

| | | | |
|--------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------|
| - Installations générales | 5 ou 10 ans | - Installations techniques, | 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 5 ans | - Matériel de transport | 5 ans |

4.1.2.2.6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

4.1.2.2.7 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

4.1.2.2.8 PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES CREANCES

- Matériel : Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison.
- Licences : Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ».
- Prestations de services : Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)
 - Les contrats de vente en mode ASP/SaaS qui prévoient la concession d'une licence sont issus d'un modèle économique équivalent au contrat de vente traditionnel et doivent s'analyser en conséquence comme une simple modalité de financement.
 - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement.

La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») constituée principalement par des prestations de services est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.

Le produit des concessions de licences, facturé pendant la phase d'exploitation (période « Run ») est enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus.

 - La quote-part de maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.
- Créances : Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances et dettes libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, ou le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier.

4.1.2.2.9 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et soumises à des risques négligeables de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de bourse à la date de clôture de l'exercice. Dans le cas de titres non cotés, cette évaluation est réalisée sur la base des valeurs probables de négociation.

Medasys a toujours procédé à la décomptabilisation des créances cédées en affacturage. Pour se mettre en conformité avec les critères de décomptabilisation au regard d'IAS 39, un avenant au contrat de factoring sera mis en place en 2010 prévoyant notamment le transfert au factor du risque de retard de paiement des clients. Aussi, et afin de maintenir la comparabilité des comptes des exercices antérieurs et futurs, le Groupe a décidé de maintenir la déconsolidation des créances de l'actif. Si les créances cédées n'avaient pas été décomptabilisées l'incidence sur les comptes aurait été une augmentation de 4550 K€ des postes clients et dettes

4.1.2.2.10 ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

4.1.2.2.11 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

En décembre 2009, OSEO a approuvé le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie.

Ce projet de 9,3 millions d'euros sur 4 ans est porté par un consortium de trois industriels français : Dosisoft, Medasys et AS2I.

Par ailleurs, Medasys SA bénéficie de deux subventions d'investissement pour un montant total de 980 654 €.

Elles concernent d'une part un projet de développement de logiciel d'imagerie pour un montant de 367 214 € et d'autre part, pour un montant de 613 440 €, un projet Européen visant à l'amélioration des procédures intelligentes de prescriptions médicamenteuses.

Chacune de ces subventions sera constatée en une fois à l'actif immobilisé en déduction du coût du projet de développement concerné lorsque toutes les obligations contractuelles seront remplies par Medasys SA.

Les versements intermédiaires reçus sont comptabilisés sous forme d'avance.

4.1.2.2.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Elle résulte d'un calcul qui prend en compte l'ancienneté, le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

4.1.2.2.13 INSTRUMENTS FINANCIERS

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en capitaux propres à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

- Couverture du risque de change

N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

- Couverture du risque de taux

Le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable pour les financements moyen terme.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé partiellement deux opérations de croissance externe.

4.1.2.2.14 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.1.2.2.15 MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

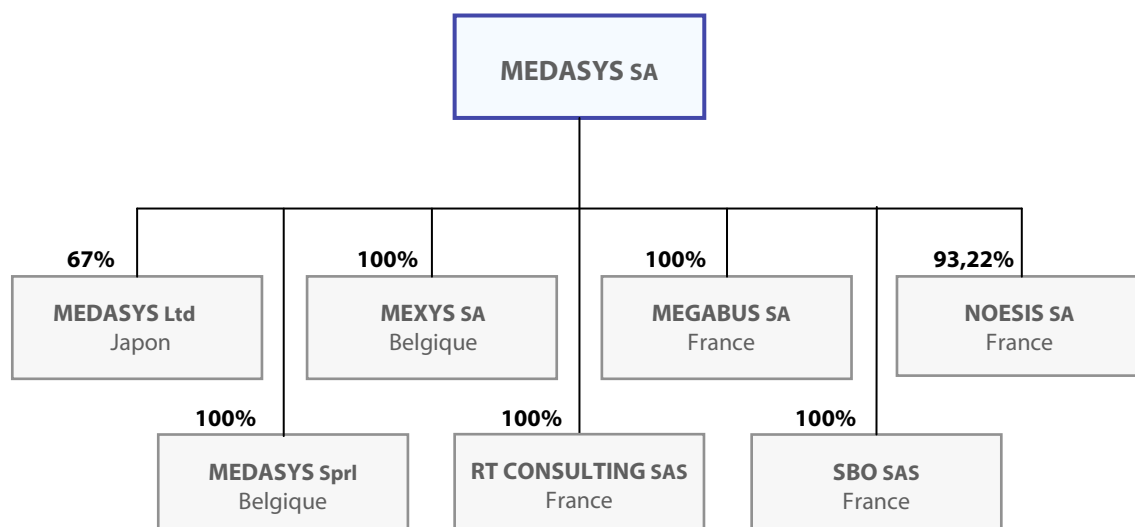
Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

4.1.2.2.16 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

4.1.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1.3.1 ORGANIGRAMME



4.1.3.2 SOCIETES CONSOLIDEES

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- Société consolidante MEDASYS SA, (France)
- Sociétés consolidées MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Sprl, (Belgique)
- MEDASYS Ltd, (Japon)
- MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc., (USA) - NB : sans activité
- MEGABUS SAS, (France)
- MEXYS SA, (Belgique)
- NOESIS SA, (France)
- RT CONSULTING SAS, (France)
- SBO SAS, (France)

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale

Les principales données chiffrées des sociétés consolidées sont :

| Sociétés | Devises | Exercice 2009 | | Situation nette au 31.12.09 | Exercice 2008 | | Exercice 2007 | |
|------------------------------|----------|--------------------|--------------|-----------------------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| | | Chiffre d'affaires | Résultat Net | | Chiffre d'affaires | Résultat Net | Chiffre d'affaires | Résultat Net |
| Medasys SA | 000'€ | 14 733 | 2 237 | 17 339 | 11 670 | 1 368 | 16 265 | 2 022 |
| Medasys Digital Systems Sprl | 000' € | 231 | 370 | <151> | 325 | <109> | 349 | <141> |
| Medasys Ltd | Mio' JPY | 162 | 3 | 35 | 125 | 3 | 116 | <8> |
| Medasys Digital Systems Inc. | 000'US\$ | - | - | <3 237> | - | - | - | - |
| MegaBus* SAS | 000'€ | 4 286 | <188> | <4> | - | - | - | - |
| Mexys SA | 000'€ | 997 | 20 | 200 | 415 | <146> | - | - |
| Noesis SA | 000'€ | 847 | 197 | 814 | 853 | 273 | 833 | 68 |
| RT Consulting SAS | 000'€ | 2 509 | 27 | 299 | - | - | - | - |
| SBO* SAS | 000'€ | 4 046 | 56 | 466 | - | - | - | - |

* exercice de 18 mois ouvert le 01.07.08 et clos le 31.12.09

Le 31 décembre 2009, le Groupe a acquis 6,68 % du capital de la société Noesis dans laquelle elle détenait 86,54 %. Les sociétés MegaBus, SBO et RT Consulting détenue à 100 % sont respectivement entrées dans le périmètre, le 27 avril 2009, le 25 mai 2009 et le 4 septembre 2009.

4.1.3.3 CONTRIBUTION DES SOCIETES ACQUISES

Medasys n'a pas renseigné les éléments chiffrés des filiales acquises pour la période du 1^{er} janvier aux dates d'acquisition car ces informations n'étaient pas disponibles. Les impacts des acquisitions sur les comptes annuels du Groupe sont les suivants : (€000)

| <i>Compte de résultat</i> | Mega-bus du 01.05.09 au 31.12.09 | SBO Conseil du 01.06.09 au 31.12.09 | RT Consulting du 01.09.09 au 31.12.09 | Impacts des acquisitions | Comptes publiés au 31.12.09 |
|-------------------------------|---|--|--|-------------------------------------|--|
| Chiffre d'affaires | 2 270 | 1 553 | 949 | 4 772 | 22 443 |
| Résultat opérationnel courant | 474 | <32> | 42 | 484 | 1 735 |
| Résultat net consolidé | 303 | <21> | 32 | 314 | 1 052 |

| <i>Bilan</i> | Mega-bus du 01.05.09 au 31.12.09 | SBO Conseil du 01.06.09 au 31.12.09 | RT Consulting du 01.09.09 au 31.12.09 | Impacts des acquisitions | Comptes publiés au 31.12.09 |
|--|---|--|--|-------------------------------------|--|
| Actif immobilisé | 211 | 47 | 53 | 311 | 7 802 |
| Clients et comptes rattachés | 825 | 643 | 608 | 2 076 | 8 646 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 96 | 97 | 675 | 868 | 6 715 |
| Emprunts et concours bancaires | 325 | 1 | 300 | 626 | 7 535 |
| Total bilan | 1 532 | 1 055 | 1 554 | 4 141 | 37 173 |

4.1.3.4 INFORMATIONS SECTORIELLES

4.1.3.4.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :

Le Groupe est un pur éditeur de logiciel à destination du monde de la santé constitué par un secteur opérationnel unique. La clientèle de Medasys est en très grande majorité constituée par des établissements de soins publics et privés. Les processus de déploiement et les phases de facturation sont homogènes pour la quasi totalité du chiffre d'affaires. Les différents logiciels commercialisés par le Groupe ont des caractéristiques économiques similaires. En conséquence, le Groupe est orienté autour d'un métier unique qui ne se prête pas à une analyse plurisectorielle. Les informations financières communiquées aux membres du Directoire, seuls décideurs opérationnels sont présentées sur un seul secteur.

- par zones géographiques d'implantation, en fonction de la localisation des sociétés et des livraisons :

| €000 | Exercice 2009 | | Exercice 2008 | | Exercice 2007 | |
|----------|----------------------|-------|----------------------|-------|----------------------|-------|
| France | 18 714 | 83,4% | 12 647 | 86,0% | 15 348 | 90,9% |
| Europe | 1 908 | 8,5% | 1 169 | 7,9% | 686 | 4,1% |
| Amérasie | 1 821 | 8,1% | 891 | 6,1% | 858 | 5,1% |
| Total | 22 443 | 100% | 14 707 | 100% | 16 892 | 100% |

4.1.3.4.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES IMMOBILISATIONS NETTES DU GROUPE, HORS ECARTS D'ACQUISITION :

| €000 | Exercice 2009 | | Exercice 2008 | | Exercice 2007 | |
|----------|----------------------|-------|----------------------|-------|----------------------|-------|
| France | 7 291 | 93,5% | 5 044 | 93,4% | 5 541 | 99,4% |
| Europe | 446 | 5,7% | 321 | 5,9% | 3 | 0,1% |
| Amérasie | 65 | 0,8% | 38 | 0,7% | 31 | 0,6% |
| Total | 7 802 | 100% | 5 403 | 100% | 5 575 | 100% |

4.1.3.4.3 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU RESULTAT NET PART DU GROUPE

| €000 | Exercice 2009 | | Exercice 2008 | | Exercice 2007 | |
|----------|----------------------|--------|----------------------|--------|----------------------|--------|
| France | 1 062 | 102,8% | 612 | 159,4% | 3 436 | 105,5% |
| Europe | <46> | -4,4% | <251> | -65,4% | <139> | -4,3% |
| Amérasie | 18 | 1,7% | 23 | 6,0% | <40> | -1,2% |
| Total | 1 033 | 100% | 384 | 100% | 3 257 | 100% |

4.1.4 NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

4.1.4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| €000 | 01.01.09 | Acquisitions | Var. périm. | Cessions/Réd. | Inc. du change | 31.12.09 |
|--|--------------|--------------|--------------|------------------------|------------------|---------------|
| Frais de développement | 8 665 | 2 432 | | <2 355> | | 8 742 |
| Concessions et droits similaires | 622 | 67 | 256 | <63> | <1> | 881 |
| Fonds commercial | 388 | | | | | 388 |
| Autres immobilisations incorporelles | | | 2 422 | | | 2 422 |
| Total brut | 9 675 | 2 499 | 2 678 | <2 418> | <1> | 12 433 |
| €000 | 01.01.09 | Dotations | Var. périm. | Reprises | Inc. du change | 31.12.09 |
| Frais de développement | 4 320 | 2 208 | | <2 355> | | 4 173 |
| Concessions et droits similaires | 596 | 38 | 6 | | | 640 |
| Fonds commercial | 365 | 9 | | | | 374 |
| Autres immobilisations incorporelles | | 431 | | | | 431 |
| Total amortissements et dépréciations | 5 281 | 2 686 | 6 | <2 355> - | | 5 618 |
| Total net | 4 394 | | | | | 6 815 |

Les frais de développement immobilisés au cours de l'exercice, avant prise en compte du CIR correspondant, s'élèvent à 4 387 k€ à comparer à 3 394 k€ en 2008. Les projets sortis de l'actif et totalement amortis représentent un montant brut de 2 355 k€. Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour 2 422 k€ correspondent au coût d'acquisition TTC du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, la récupérabilité de la TVA faisant l'objet d'un différend. Le montant HT de ce portefeuille fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés au moment de l'acquisition, évaluée en moyenne à 4 ans. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 431 k€. Ces marchés sont identifiables et porteurs d'avantages économiques futurs.

4.1.4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| €000 | 01.01.09 | Acquisitions | Var. périm. | Cessions/Réd. | Inc. du change | 31.12.09 |
|------------------------------------|--------------|--------------|-------------|--------------------|------------------|--------------|
| Construction | 188 | | | | | 188 |
| Matériel et outillage industriel | 107 | | | <16> | <5> | 86 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 233 | 171 | 523 | <121> | | 1 806 |
| Total brut | 1 528 | 171 | 523 | <137> | <5> | 2 080 |
| €000 | 01.01.09 | Dotations | Var. périm. | Reprises | Inc. du change | 31.12.09 |
| Total amortissements | 974 | 200 | 291 | <134> | <4> | 1 327 |
| Total net | 554 | | | | | 753 |

4.1.4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

| €000 | 01.01.09 | Acquisitions | Var. périm. | Cessions/Réd. | Inc. du change | 31.12.09 |
|-----------------------------|------------|--------------|-------------|-------------------|------------------|------------|
| Prêts | 220 | 37 | 5 | <20> | | 242 |
| Dépôts et cautionnements | 235 | 107 | 64 | <2> | <2> | 402 |
| Total brut | 455 | 144 | 69 | <22> | <2> | 644 |
| €000 | 01.01.09 | Dotations | Var. périm. | Reprises | Inc. du change | 31.12.09 |
| Provision pour dépréciation | 0 | | | | | 0 |
| Total net | 455 | | | | | 644 |

4.1.4.4 ECARTS D'ACQUISITION

| €000 | 01.01.09 | Acquisitions | Var. périm. | Cessions/Réd. | Inc. du change | 31.12.09 |
|---------------------------|--------------|--------------|-------------|---------------|----------------|---------------|
| Total brut | 6 002 | 4 363 | | | | 10 365 |
| €000 | 01.01.09 | Dotations | Var. périm. | Reprises | Inc. du change | 31.12.09 |
| Total dépréciation | 1 280 | | | | | 1 280 |
| Total net | 4 722 | | | | | 9 085 |

Le total net correspond à Saric International pour 3 841 k€, à Mexys pour 881 k€, à l'activité SIH de Thales pour 773 k€, à MegaBus pour 1 707 k€, à SBO pour 1 201 k€ et à RT Consulting pour 782 k€.

4.1.4.5 IMPOTS DIFFERES ACTIFS NON COURANTS

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--------------------------|------------|--------------|--------------|
| Ecart temporels | 12 | 64 | 449 |
| Retraitements consolidés | 189 | 157 | 127 |
| Déficits fiscaux | 653 | 816 | 481 |
| Total | 854 | 1 037 | 1 057 |

4.1.4.6 CREANCES A PLUS D'UN AN

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------------------------------|------------|-----------|--------------|
| Créances et crédits d'impôts | - | - | 1 510 |
| Débiteurs divers | - | - | - |
| Clients, factures à établir | 424 | - | - |
| Clients douteux | 76 | 53 | 59 |
| Total brut | 500 | 53 | 1 569 |
| Provision pour dépréciation | 70 | 51 | 56 |
| Total net | 430 | 2 | 1 513 |

Les factures à établir sont relatives aux contrats long terme dont les calendriers prévisionnels de facturation sont supérieurs à un an.

4.1.4.7 STOCKS ET EN-COURS

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|-----------------------------|------------|------------|------------|
| En-cours de production | 10 | 18 | - |
| Stock de marchandises | 356 | 299 | 193 |
| Total brut | 366 | 317 | 193 |
| Provision pour dépréciation | 90 | 66 | 41 |
| Total net | 276 | 251 | 152 |

4.1.4.8 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES A MOINS D'UN AN

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Clients | 4 059 | 3 526 | 1 342 |
| Effets à recevoir | - | - | 4 |
| Factures à établir | 4 654 | 3 662 | 4 526 |
| Total brut | 8 713 | 7 188 | 5 872 |
| Provision pour dépréciation | 67 | - | - |
| Total net | 8 646 | 7 188 | 5 872 |
| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
| 60 jours | 4 389 | 2 108 | 1 325 |
| 60 à 120 jours | 760 | 1 920 | 502 |
| > 120 jours | 3 564 | 3 160 | 4 045 |
| Total net | 8 713 | 7 188 | 5 872 |

Medasys a toujours procédé à la décomptabilisation des créances cédées en affacturage. Pour se mettre en conformité avec les critères de décomptabilisation au regard d'IAS 39, un avenant au contrat de factoring sera mis en place en 2010 prévoyant notamment le transfert au factor du risque de retard de paiement des clients. Aussi, et afin de maintenir la comparabilité des comptes des exercices antérieurs et futurs, le Groupe a décidé de maintenir la déconsolidation des créances de l'actif. Si les créances cédées n'avaient pas été décomptabilisées l'incidence sur les comptes aurait été une augmentation de 4550 K€ des postes clients et dettes. Pour information, sur les 4 550 k€ de créances cédées au 31 décembre 2009, 4 271 k€ ont été encaissées au 31 mai 2010.

4.1.4.9 AUTRES CREANCES A MOINS D'UN AN

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--|--------------|--------------|------------|
| Acomptes et avoirs non parvenus | 21 | 61 | 97 |
| Créances sur personnel et organismes sociaux | 53 | 54 | 29 |
| Créances et crédits d'impôts | 1901 | 2861 | 194 |
| Créances TVA | 281 | 194 | 132 |
| Débiteurs divers | 401 | 226 | 288 |
| Produits à recevoir | 25 | 5 | 10 |
| Total brut | 2 682 | 3 401 | 750 |
| Provision pour dépréciation | | | 17 |
| Total net | 2 682 | 3 401 | 733 |

4.1.4.10 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|
| Sicav monétaire | 4 406 | 4 125 | 6 095 |
| Disponibilités | 2 309 | 901 | 473 |
| Total | 6 715 | 5 026 | 6 568 |

4.1.4.11 CAPITAUX PROPRES

4.1.4.11.1 EVOLUTION DU CAPITAL

Le capital est divisé en 13 983 115 actions, son montant est de 4 000 000 €, il n'a pas varié au cours de l'exercice.

4.1.4.11.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le plan d'options de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2003, dans la limite de 2.400.000 actions exerçables jusqu'au 31 décembre 2009 au prix de 1,77 € est devenu caduc à cette date sans qu'aucune option n'ait été exercée. Le plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de Medasys et des sociétés liées proposé à l'assemblée générale du 23 mai 2008 n'ayant pas été approuvé, il n'existe plus de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

4.1.4.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET POUR DEPRECIATIONS

| €000 | 01.01.09 | Dotations | Reprises | | Variation | 31.12.09 |
|---|--------------|------------|-----------|---------------|------------|--------------|
| | | | utilisées | non utilisées | périmètre | |
| Provisions pour litiges | 320 | 89 | 26 | | 144 | 527 |
| Provision retraite | 348 | 86 | | | 100 | 534 |
| Provisions pour risques et charges | 668 | 175 | 26 | 0 | 244 | 1 061 |
| Dépréciation des immobilisat. incorporelles | 332 | | | | | 332 |
| Dépréciation des stocks et en-cours | 66 | 14 | 55 | | 65 | 90 |
| Dépréciation des comptes clients | 51 | 58 | | | 29 | 138 |
| Provisions pour dépréciation | 449 | 72 | 55 | 0 | 94 | 560 |
| Total | 1 117 | 247 | 81 | 0 | 338 | 1 621 |

Les provisions pour risques et charges sont principalement de nature sociale.

Le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite à 65 ans. Il tient compte d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classes d'âge et d'un taux de charges sociales de 40 % et cela conformément aux modifications apportées par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2008. Les calculs sont actualisés au taux de 4 % et prennent en compte une progression salariale de 2 %. L'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en prenant en compte la table de mortalité TH0002.

4.1.4.13 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--|--------------|--------------|------------|
| Emprunts auprès d'établissements de crédit | 2 268 | 1 050 | 220 |
| Avance Coface | - | - | 203 |
| Autres dettes | 1 464 | - | - |
| Total | 3 732 | 1 050 | 423 |

Le Groupe n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

Les couvertures de taux type « swap » relatives aux emprunts bancaires se présentent comme suit :

| Date | Montant (en k€) | Taux Swap | Marge s/ taux | Taux fixe |
|---------|-----------------|-----------|---------------|-----------|
| mai-09 | 575 | 2,58% | 1,35% | 3,93% |
| juin-09 | 900 | 2,65% | 1,35% | 4,00% |

4.1.4.14 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES A PLUS D'UN AN

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--------------------|------------|------------|------------|
| Avance subventions | 483 | 463 | 110 |
| Charges à payer | 46 | 66 | 86 |
| Total | 529 | 529 | 196 |

Concernant les subventions se reporter à la note 4.1.2.2.11.

4.1.4.15 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A MOINS D'UN AN

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--|--------------|--------------|------------|
| Emprunts auprès d'établissements de crédit | 668 | 360 | 280 |
| Avance Coface | - | 387 | - |
| Crédits spot | 750 | 753 | 553 |
| Agios courus non échus | 35 | 30 | 5 |
| Autres dettes | 2 200 | - | - |
| Total | 3 653 | 1 530 | 838 |

L'essentiel des crédits court terme sont basés sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

4.1.4.16 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES A MOINS D'UN AN

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Fournisseurs | 2 029 | 1 587 | 1 356 |
| Effets à payer | - | 21 | 22 |
| Fournisseurs factures non parvenues | 512 | 311 | 245 |
| Avances et acomptes reçus | - | 6 | 112 |
| Clients, avoirs à établir | - | 11 | 3 |
| Personnel, rémunérations et charges dues | 1 626 | 1 173 | 987 |
| Organismes sociaux | 2 274 | 1 429 | 1 341 |
| Etat, impôt sur les bénéfices | 4 | - | - |
| Etat, TVA | 2 521 | 1 674 | 1 386 |
| Etat, charges à payer | 398 | 248 | 292 |
| Créditeurs divers | 520 | 226 | 208 |
| Total | 9 884 | 6 686 | 5 952 |

4.1.4.17 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|-----------------------------|------------|------------|------------|
| Produits constatés d'avance | 730 | 221 | 745 |
| Total | 730 | 221 | 745 |

Au 31 décembre 2009, les produits constatés d'avance comprennent 482 k€ de factures de maintenance de la société MegaBus émises en décembre et se rattachant à l'exercice 2010.

4.1.5 NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

4.1.5.1 AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Production immobilisée | 4 302 | 3 394 | 2 828 |
| Production stockée | <8> | <65> | - |
| Subvention d'exploitation | 420 | 32 | 73 |
| Divers | 25 | 114 | |
| Total | 4 739 | 3 475 | 2 901 |

4.1.5.1.1 PRODUCTION IMMOBILISEE

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Frais de développement immobilisés | 3 389 | 3 201 | 2 541 |
| Frais de personnel | | | |
| Sous-traitants | 910 | 193 | 287 |
| | 4 299 | 3 394 | 2 828 |
| Livraisons à soi-même | | | |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - |
| Immobilisations corporelles | 3 | - | - |
| Total | 4 302 | 3 394 | 2 828 |

4.1.5.2 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | 2 886 | 2 402 | 2 662 |
| Flux de provisions sur actif circulant | 18 | <20> | <17> |
| Flux de provisions pour risques et charges | 149 | <144> | <72> |
| Total | 3 053 | 2 238 | 2 573 |

4.1.5.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS NON COURANTS

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---|------------------|-------------------|--------------------|
| Résultat de cession d'éléments d'actifs | <3> | <22> | <368> |
| Total | <3> | <22> | <368> |

4.1.5.4 RESULTAT FINANCIER

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Revenus des valeurs mobilières de placement | 73 | 170 | 177 |
| Gains de change | 21 | 41 | 2 |
| Autres produits financiers | 3 | 11 | 8 |
| Reprises de provisions pour risques financiers | | | 9 |
| Produits financiers | 97 | 222 | 196 |
| Perte financières d'actualisation des éléments d'actifs | <14> | <13> | |
| Intérêts financiers | <223> | <234> | <225> |
| Pertes de change | <25> | <7> | <8> |
| Autres charges financières | <20> | | |
| Charges financières | <282> | <254> | <233> |
| Total | <185> | <32> | <37> |

4.1.5.5 IMPOT SUR LES BENEFICES

Au 31 décembre 2009, le montant des impôts différés s'établit à 854 K€. Les perspectives à moyen terme du Groupe permettent d'envisager l'utilisation probable dans les prochaines années des impôts différés actifs. Compte tenu de la faible contribution des filiales étrangères aux résultats futurs du groupe, leurs reports déficitaires ne sont pas activés.

4.1.5.5.1 DETAIL DE L'IMPOT

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--------------------------|--------------------|--------------------|--------------|
| Impôts sur les bénéfices | <57> | <96> | <20> |
| Impôts différés | <438> | <60> | 1 029 |
| Total | <495> | <156> | 1 009 |

4.1.5.5.2 CREANCES ET DETTES D'IMPOT

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Créances | | | |
| Etat, impôt sur les bénéfices | 34 | - | - |
| Crédit d'impôt recherche | 1 867 | 2 861 | 1 704 |
| Etat, TVA | 486 | 194 | 133 |
| Total | 2 387 | 3 055 | 1 837 |
| Dettes | | | |
| Etat, impôt sur les bénéfices | 4 | - | - |
| Etat, TVA | 2 316 | 1 674 | 1 386 |
| Etat, charges à payer | 398 | 248 | 292 |
| Total | 2 718 | 1 922 | 1 678 |

Par suite des dispositions adoptées par la loi de Finances 2008, la créance liée au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) a vu son montant croître de façon significative de 1 704 k€ en 2007 à 2 861 k€ en 2008 intégralement réglée au cours du premier semestre 2009. Au 31.12.09, elle s'établit à 1 867 k€ et a été réglée début avril 2010.

4.1.5.5.3 IMPOSITION DIFFEREE

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---------------------------------|----------|----------|----------|
| Déficits ordinaires reportables | 1 960 | 2 447 | 1 443 |
| Ecart temporels | 186 | 244 | 1 347 |
| Retraitements consolidés | 344 | 216 | 297 |
| Bases d'impôts différés | 2 490 | 2 907 | 3 087 |
| Taux d'impôt applicable | 33,33% | 33,33% | 33,33% |
| Impôts différés | 830 | 969 | 1 029 |

4.1.5.6 RESULTAT PAR ACTION

| €000 | Exercice 2009 | Exercice 2008 | Exercice 2007 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Nombre d'actions en circulation en début d'exercice | 13 983 115 | 13 983 115 | 13 983 115 |
| Incidence pondérée de l'autocontrôle | <153 960> | <39 492> | |
| Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation | | | |
| Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action | 13 829 155 | 13 943 623 | 13 983 115 |
| Résultat net par action en € | 0,07 | 0,03 | 0,23 |
| Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action | 13 829 155 | 13 943 623 | 13 983 115 |
| Incidence de l'exercice des options 2003 | | | 2 090 000 |
| Nombre d'actions susceptibles d'être créées | | | 2 090 000 |
| Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action | 13 829 155 | 13 943 623 | 16 073 115 |
| Résultat net dilué par action en € | 0,07 | 0,03 | 0,20 |

Au cours de l'exercice 2009, il n'a pas existé de risque de dilution car le prix de souscription des options, 1,77 €, a été largement supérieur au cours moyen de l'action durant cette période. Au 31 décembre 2009, les options sont devenues caduques.

4.1.6 AUTRES INFORMATIONS

4.1.6.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.1.6.1.1 ENGAGEMENTS REÇUS

| | RT Consulting | SBO Conseil | Megabus | Mexys |
|--|------------------|-------------|----------|----------|
| Montant maximum de la garantie de passif reçu | 150 k€ | 150 k€ | 150 k€ | 150 k€ |
| Date limite de mise en jeu pour motif fiscal ou social | 31.01.12 | 31.01.13 | 31.07.12 | 31.05.11 |
| Date limite de mise en jeu pour autre motif | 31.01.10 | 30.06.10 | 31.07.10 | Echu |

4.1.6.1.2 ENGAGEMENTS DONNES

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---|--------------|--------------|------------|
| Garantie de déclarations et garantie en faveur de IB Groupe | - | 500 | 500 |
| Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT | 100 | 100 | - |
| Promesse de nantissement des titres de Mexys en garantie de l'emprunt HSBC | - | - | - |
| Nantissement des titres de SBO en garantie de l'emprunt Banque Populaire | 900 | - | - |
| Nantissement des titres de Megabus en garantie de l'emprunt Banque Populaire | 575 | - | - |
| Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail | 905 | 1 280 | - |
| Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Mexys | 650 | 650 | - |
| Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Megabus (dont 25 000 titres Medasys) | 714 | - | - |
| Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de SBO Conseil | 1 053 | - | - |
| Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de RT Consulting | 637 | - | - |
| Cautions données pour le compte de Bluemega Technology | 100 | 100 | 100 |
| Cautions données aux clients (dont 5 Sicav nanties auprès de la banque HSBC) | 133 | 133 | 133 |
| Total | 5 767 | 2 763 | 733 |

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.

4.1.6.1.3 ENGAGEMENTS PRIS EN FAVEUR DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Indemnité forfaitaire correspondant à une année de rémunération, toutes primes incluses, au cas où il serait mis fin à leur fonction les amenant à quitter le Groupe pour toute autre raison que faute grave.

Conformément à la Loi Tepas (travail, emploi, pouvoir d'achat) du 21 août 2007, des conditions de performance ont été associées à l'octroi de cette indemnité forfaitaire.

4.1.6.1.4 CREANCES CEDEES EN AFFACTURAGE

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Montant des créances cédées par Medasys | 4 550 | 2 959 | 3 092 |
| Total | 4 550 | 2 959 | 3 092 |

4.1.6.1.5 AUTRES PASSIFS EVENTUELS

La notification de rectification par l'administration fiscale, le 15 juillet 2009, suite à une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007. Medasys l'a contesté et en conséquence n'a comptabilisé aucune provision pour risques. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les impôts différés de 105 k€.

4.1.7 DONNEES SOCIALES ET AUTRES INFORMATIONS

4.1.7.1 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLES

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2009 s'est élevé à 490 172 € à comparer à 390 488 € en 2008 et à 360 036 € en 2007..
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options et par conséquent n'a pas comptabilisé de charges à ce titre en 2009.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009, 48 000 € ont été comptabilisés en 2009 pour les membres du Conseil de surveillance répartis de façon égale entre les cinq membres, soit 9 600 € chacun. Le montant comptabilisé au titre de chacun des exercices 2008 et 2007 était également de 48 000 €. Sur autorisation du conseil de surveillance en date du 30 mars 2009, la société a attribué à Monsieur Alexis Westermann, vice-président du conseil de surveillance, une rémunération exceptionnelle d'un montant de 120 000 €, plus 10 000 € d'indemnités forfaitaires pour frais, comptabilisées en charge en 2009 au titre des missions qui lui ont été confiées dans le cadre d'opérations d'assistance à la conclusion d'accords stratégiques et d'études d'opportunités de croissance externe. En 2008 et en 2007, les montants étaient respectivement frais compris de 130 000 € et de 102 250 €.

4.1.7.2 EFFECTIFS

| <i>(en nombre de salariés)</i> | Medasys sa | Medasys Japon | Mexys sa | Noesis sa | MegaBus sas | RT C. sas | SBO sas | au 31.12.09 | au 31.12.08 | au 31.12.07 |
|------------------------------------|---------------|------------------|-------------|--------------|----------------|--------------|------------|----------------|----------------|----------------|
| Ingénieurs et cadres | 123 | 1 | 1 | 8 | 15 | 22 | 18 | 188 | 114 | 116 |
| Employés, techniciens et apprentis | 11 | 8 | 13 | 1 | 15 | 4 | 0 | 52 | 36 | 18 |
| Total | 134 | 9 | 14 | 9 | 30 | 26 | 18 | 240 | 150 | 134 |

4.1.7.2.1 CHARGES DE PERSONNEL

Le montant des charges de personnel est de 14 415 k€ à comparer à 10 178 k€ en 2008 et à 9 537 k€ en 2007. L'impact du changement de périmètre sur les charges de personnel de l'exercice 2009 s'élève à 2 536 k€. La différence correspond à l'intégration de l'équipe Thales, à l'augmentation des effectifs de 3 personnes ainsi qu'à l'augmentation moyenne des salaires de 2%.

4.1.7.2.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE (CF. TABLEAU CI-DESSUS)

4.1.7.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement important n'est intervenu depuis le 1er janvier 2010.

SFECO & FIDUCIA AUDIT
55, rue Cortambert
75116 Paris

DELOITTE & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MEDASYS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans l'annexe aux paragraphes 1.1.2 et 1.1.4.8, votre société a procédé à la décomptabilisation des créances cédées en affacturage bien que les critères au regard d'IAS 39 ne soient pas complètement remplis. En conséquence, le poste « Clients et comptes rattachés » et le poste « Emprunts et dettes financières à moins d'un an » figurant dans l'état de la situation financière consolidée sont sous-évalués de 4 550 milliers d'euros. Cette anomalie n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

- la note 1.1.2.2.3 expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement,
- les notes 1.1.2.2.2 et 1.1.2.2.4 exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition,
- la note 1.1.5.5 expose l'estimation faite par votre société relative à l'activation des impôts différés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe ainsi que des estimations comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de l'estimation relative à l'activation des impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 14 juin 2010
Les Commissaires aux Comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Eric THIVIND

Deloitte & Associés
Gabriel ATTIAS

Comptes Annuels de la société MEDASYS SA 2009

| | |
|--|-----------|
| Etats financiers sociaux | 40 |
| Bilan | 40 |
| Compte de résultat | 41 |
| Annexe aux comptes annuels | 42 |
| Faits significatifs de l'exercice | 42 |
| Règles et méthodes comptables | 42 |
| Filiales et participations | 45 |
| Notes relatives au bilan | 46 |
| Notes relatives au compte de résultat | 49 |
| Autres informations | 51 |
| Données sociales | 53 |
| Evènements postérieurs à la clôture | 53 |
| Rapport général des Commissaires aux comptes | 54 |
| Rapport spécial des Commissaires aux comptes | 55 |
| Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne | 59 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil de surveillance | 62 |
| Organes de direction, de surveillance et de contrôle | 63 |
| Rapport du Directoire relatif à l'émission de bons de souscription d'actions | 66 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions autonomes | 68 |
| Résolutions | 69 |

5 ETATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan

| €000 | au 31.12.09 | | | au | au |
|---|---------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|
| | Brut | Amort. et Prov. | Net | 31.12.08 | 31.12.07 |
| ACTIF | | | | Net | Net |
| Immobilisations incorporelles | 19 999 | 8 736 | 11 263 | 6 558 | 6 208 |
| Immobilisations corporelles | 916 | 756 | 160 | 215 | 346 |
| Immobilisations financières | 19 467 | 13 526 | 5 941 | 1 830 | 945 |
| Total actif immobilisé | 40 382 | 23 018 | 17 364 | 8 603 | 7 499 |
| Stocks et en-cours | 142 | 45 | 97 | 122 | 80 |
| Clients et comptes rattachés | 5 882 | 66 | 5 816 | 6 244 | 5 486 |
| Autres créances | 2 588 | | 2 588 | 3 757 | 2 292 |
| Disponibilités et valeurs mobilières | 5 322 | | 5 322 | 4 402 | 6 219 |
| Charges constatées d'avance | 281 | | 281 | 193 | 180 |
| Total actif circulant | 14 215 | 111 | 14 104 | 14 718 | 14 257 |
| Comptes de régularisation et assimilés | 17 | | 17 | 7 | 33 |
| Total de l'actif | 54 614 | 23 129 | 31 485 | 23 328 | 21 789 |
| PASSIF | | | | | |
| Capital | | | 4 000 | 4 000 | 21 317 |
| Primes d'émis., de fusion, d'apport | | | 6 976 | 6 976 | 13 955 |
| Réserve légale | | | 321 | 253 | 152 |
| Autres réserves | | | | | 863 |
| Report à nouveau | | | 2 802 | 1 503 | <25 159> |
| Résultat de l'exercice | | | 2 237 | 1 368 | 2 022 |
| Subvention d'investissements | | | 981 | 981 | 367 |
| Provisions règlementées | | | 22 | 6 | 2 |
| Total Capitaux propres | | | 17 339 | 15 087 | 13 519 |
| Provisions pour risques et charges | | | 394 | 328 | 511 |
| Emprunts et dettes financières | | | 3 385 | 1 656 | 1 122 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | | 2 181 | 1 757 | 1 564 |
| Dettes fiscales et sociales | | | 4 917 | 4 179 | 4 033 |
| Autres dettes | | | 2 836 | 150 | 172 |
| Produits constatés d'avance | | | 275 | | 711 |
| Total Dettes | | | 13 594 | 7 742 | 7 602 |
| Ecart de conversion passif | | | 158 | 171 | 157 |
| Total du passif | | | 31 485 | 23 328 | 21 789 |

Compte de Résultat

| €000 | Exercice 2009 | | | Exercice 2008 | | Exercice 2007 | | |
|--|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------------|---------------|--------------------|-------------|
| | France | Export | Total | | | | | |
| Ventes de matériel | 454 | 25 | 479 | 3% | 400 | 3% | 797 | 5% |
| Production vendue de services | 12 706 | 1 548 | 14 254 | 97% | 11 270 | 97% | 15 468 | 95% |
| Chiffre d'affaires | 13 160 | 1 573 | 14 733 | 100% | 11 670 | 100% | 16 265 | 100% |
| Production immobilisée | | | 3 921 | 27% | 3 122 | 27% | 2 724 | 17% |
| Subvention d'exploitation | | | 3 | - | 11 | - | 73 | - |
| Reprises sur amort. et provisions | | | | - | 1 005 | 9% | 49 | - |
| Transferts de charges | | | 413 | 3% | 198 | 2% | 257 | 2% |
| Total des produits d'exploitation | | | 19 070 | 129% | 16 006 | 137% | 19 368 | 118% |
| Achats consommés | | | 385 | 3% | 347 | 3% | 706 | 4% |
| Autres achats et charges externes | | | 4 318 | 29% | 3 329 | 29% | 3 023 | 19% |
| Impôts et taxes | | | 509 | 3% | 384 | 3% | 431 | 3% |
| Charges de personnel | | | 10 200 | 69% | 8 873 | 76% | 8 235 | 51% |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | | 3 479 | 24% | 2 812 | 24% | 4 005 | 25% |
| Autres charges d'exploitation | | | 178 | 1% | 178 | 2% | 151 | 1% |
| Total des charges d'exploitation | | | 19 069 | 129% | 15 923 | 136% | 16 551 | 102% |
| Résultat d'exploitation | | | 1 | 0% | 83 | 1% | 2 817 | 17% |
| Autres intérêts et produits | | | 23 | - | 31 | - | 23 | - |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | | | 385 | 3% | 99 | 1% | 32 | - |
| Différences positives de change | | | 21 | - | 2 | - | 2 | - |
| Produits nets sur valeurs mobilières de placement | | | 25 | - | 183 | 2% | 133 | 1% |
| Total des produits financiers | | | 454 | 3% | 315 | 2% | 190 | 1% |
| Intérêts et charges assimilées | | | 156 | 1% | 203 | 2% | 219 | 1% |
| Différences négatives de change | | | 1 | - | 7 | - | 3 | - |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | | 17 | - | 25 | - | 460 | 3% |
| Total des charges financières | | | 174 | 1% | 235 | 2% | 682 | 4% |
| Résultat financier | | | 280 | 2% | 80 | 1% | <492> | -3% |
| Résultat courant avant impôts | | | 281 | 2% | 163 | 1% | 2 325 | 14% |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | 405 | 3% | 186 | 2% | 138 | 1% |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | | 400 | 3% | 100 | 1% | | - |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 25 | - | 238 | 2% | 274 | 2% |
| Total des produits exceptionnels | | | 830 | 5% | 524 | 4% | 412 | 3% |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | | 374 | 3% | 453 | 4% | 422 | 3% |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | | 66 | - | 164 | 1% | 368 | 2% |
| Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions | | | 157 | 1% | 127 | 1% | 334 | 2% |
| Total des charges exceptionnelles | | | 597 | 4% | 744 | 6% | 1 124 | 7% |
| Résultat exceptionnel | | | 233 | 2% | <220> | -2% | <712> | -4% |
| Impôt sur les bénéfices | | | 1 723 | 12% | 1 425 | 12% | 409 | 3% |
| Résultat net | | | 2 237 | 15% | 1 368 | 12% | 2 022 | 12% |

5.1 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

(Les montants sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire)

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

5.1.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- La signature le 15 avril 2009 de la convention de cession par Thales, à compter du 1er avril 2009, de son activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers à Medasys.
- L'acquisition, le 27 avril 2009, de la société MegaBus, éditeur de logiciels de gestion pour les laboratoires privés d'analyses médicales.
- L'acquisition, le 25 mai 2009, de la société SBO Conseil, intégrateur spécialisé dans la mise en œuvre de systèmes d'information basés sur les solutions SAP.
- L'acquisition, le 4 septembre 2009 de la société RT Consulting, spécialisée dans la conception de solutions d'informatique décisionnelle – Business Intelligence – avec le projet d'appliquer son savoir-faire innovant au domaine de la Santé.
- La décision de Medasys, le 27 novembre 2009, de dissoudre par anticipation et sans liquidation, avec transmission du patrimoine à son profit de sa filiale, la société PCI SAS détenue à 100 % qui elle-même détenait 100 % des titres de la société SBO Conseil. Cette opération a été soumise au régime spécial prévu à l'article 210A du code général des impôts, les biens et valeurs composant le patrimoine de PCI SAS ont été constatés sur la base de leurs valeurs nettes comptables. Le mali technique de 799 k€ en résultant est enregistré au compte « Fond de commerce ». Le sous-jacent de ce mali technique est affecté au titre de participation de la société SBO Conseil.
- La notification de rectification par l'administration fiscale, le 15 juillet 2009, suite à une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007. L'impact de cette proposition de rectification se limite au niveau des reports fiscaux déficitaires. Medasys a contesté cette proposition et en conséquence n'a comptabilisé aucune provision pour risques.
- Dans le cadre de cette vérification, l'administration fiscale a demandé au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'expertiser les déclarations de crédit d'impôt recherche (CIR) déposées par la société. Le 16 décembre 2009, ce Ministère a conclu à l'éligibilité totale au CIR, sans aucune restriction, des dépenses de recherche et développement des exercices 2006 et 2007 pour un montant global de 8 817 k€.

5.1.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n°99-03, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2009.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Medasys doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Medasys revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement et des fonds de commerce, les provisions pour risques et charges sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

5.1.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;

- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé ;
- la rentabilité commerciale du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

Fonds de commerce

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Ce poste comprend les fonds de commerce résultant :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€).
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2010 pour 0,75 M€.
- du mali technique pour 0,8 M€ issu de la transmission universelle du patrimoine de la société PCI qui détenait 100 % des titres de la société SBO Conseil, intervenue le 27 novembre 2009.

En application du règlement CRC N°2004-06, une dotation aux provisions complémentaire a été comptabilisé pour 40 k€ portant ainsi le niveau de dépréciation à 1 892 k€.

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

5.1.2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

| | |
|--|-------------|
| - Installations générales | 5 ou 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 5 ans |
| - Installations techniques, matériels et outillage | 5 ans |
| - Matériel de transport | 5 ans |

5.1.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

Titres de participation

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...). Cette valeur d'usage a été déterminée selon des critères propres au secteur d'activité de la société.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

5.1.2.4 ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.)".

Les stocks tiennent compte d'un coefficient de frais d'approche sur les achats effectués auprès des fournisseurs étrangers.

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

5.1.2.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| €000 | 01.01.09 | Réduction du capital | Affectation du résultat | Autres variations | Résultat de l'exercice | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--------------------------------|---------------|-------------------------|----------------------------|----------------------|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Capital social | 4 000 | | | | | 4 000 | 4 000 | 21 317 |
| Prime d'émission | 0 | | | | | 0 | 0 | 6 209 |
| Prime de fusion | 2 504 | | | | | 2 504 | 2 504 | 3 274 |
| Prime d'apport | 4 472 | | | | | 4 472 | 4 472 | 4 472 |
| Réserve légale proprement dite | 253 | | 69 | | | 322 | 253 | 152 |
| Autres réserves | 0 | | | | | 0 | 0 | 863 |
| Report à nouveau | 1 503 | | 1 299 | | | 2 802 | 1 503 | <25 159> |
| Résultat de l'exercice | 1 368 | | <1 368> | | 2 237 | 2 237 | 1 368 | 2 022 |
| Subventions d'investissements | 981 | | | | | 981 | 981 | 367 |
| Provisions règlementées | 6 | | | 15 | | 21 | 6 | 2 |
| Total | 15 087 | 0 | 0 | 15 | 2 237 | 17 339 | 15 087 | 13 519 |

5.1.2.6 OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en Euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises, hors zone Euros, à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion".

5.1.2.7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Biens :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des biens et à la réception des services par le client. Dans l'hypothèse où la société doit s'acquitter ultérieurement de certaines obligations liées à ces opérations, une provision pour charge d'exploitation est enregistrée sur l'exercice de réalisation de la vente.

Licences :

Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». Dans le cas où ces concessions font l'objet d'un échelonnement, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client final, conformément aux normes de la profession utilisées au niveau international.

Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou Saas (Software as a Service)

Les produits d'exploitation générés par les contrats de vente ASP pendant la période « Run » sont comptabilisés en redevances au prorata temporis.

Prestations de services :

La société adopte la méthode préférentielle de l'avancement pour comptabiliser le chiffre d'affaires issu des prestations de service réalisées dans le cadre d'un contrat long terme.

Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois.

Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

| €000 | Exercice 2009 | | Exercice 2008 | | Exercice 2007 | |
|--------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| France | 13 160 | 89,3% | 10 818 | 92,7% | 15 459 | 95,0% |
| Export | 1 573 | 10,7% | 852 | 7,3% | 806 | 5,0% |
| Total | 14 733 | 100% | 11 670 | 100% | 16 265 | 100% |

5.1.2.8 AUTRES INFORMATIONS

Subventions d'investissements

En décembre 2009, OSEO a approuvé le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie.

Ce projet de 9,3 millions d'euros sur 4 ans est porté par un consortium de 3 industriels français : Dosisoft, Medasys et AS2I.

Par ailleurs, Medasys SA bénéficie de deux subventions d'investissement pour un montant total de 980 654 €.

Elles concernent d'une part un projet de développement de logiciel d'imagerie pour un montant de 367 214 € et d'autre part, pour un montant de 613 440 €, un projet Européen visant à l'amélioration des procédures intelligentes de prescriptions médicamenteuses. Ces subventions seront rapportées au compte de résultat au prorata de la dotation aux amortissements du projet de développement.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges dont l'objet est nettement défini et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

Engagements en matière de retraite

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » ainsi qu'à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003. Le montant des engagements est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite à 65 ans. Il tient compte d'un coefficient de présentisme basé sur le turn-over par classes d'âge et d'un taux de charges sociales de 40 % et cela conformément aux modifications apportées par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2008. Les calculs sont actualisés au taux de 4 % et prennent en compte un taux d'inflation de 2 %. L'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en prenant en compte la table de mortalité TH0002.

Au 31 décembre 2009, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 397 k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

5.1.3 FILIALES ET PARTICIPATIONS**5.1.3.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Medasys SA est la société consolidante

| €000 | % | Capitaux propres avant résultat au 31.12.2009 | Résultat de l'exercice 2009 | Avances consenties non remboursées | Cautions données | Chiffre d'affaires 2 009 | Valeur des titres détenus Brute nette | |
|---|---------|--|--------------------------------------|--|---------------------|--------------------------------|---|-------|
| MEDASYS DIGITAL SYSTEMS sprl au capital de 18 592 € | 99% | <521> | 370 | 170 | - | 231 | 19 | - |
| MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc.* au capital de 9 520 294 US\$ | 100% | <3 479> | - | 3 479 | - | - | 9 873 | - |
| MEDASYS Ltd. au capital de 36 000 000 JPY | 66,67% | 241 | 24 | 165 | - | 1 241 | 172 | 172 |
| MEGABUS SAS ** au capital de 305 000 € | 100% | 184 | <188> | 102 | - | 4 286 | 1 367 | 1 367 |
| MEXYS SAS au capital de 850 000 € | 100,00% | 182 | 18 | 239 | - | 997 | 1 172 | 1 172 |
| NOESIS SA au capital de 100 000 € | 93,22% | 617 | 197 | <312> | - | 846 | 259 | 259 |
| RT Consulting SAS au capital de 138 000 € | 100% | 272 | 27 | - | - | 2 509 | 1 045 | 1 045 |
| SBO Conseil SAS ** au capital de 50 000 € | 100% | 410 | 56 | <205> | - | 4 046 | 872 | 872 |

* Sans activité ** exercice ouvert le 01.07.08 et clos le 31.12.09

N.B. Aucun dividende n'a été versé par les filiales

5.1.3.2 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--|----------|----------|----------|
| Participations | 14 779 | 10 975 | 10 283 |
| Créances rattachées à des participations | 4 154 | 4 315 | 4 095 |
| Créances clients et comptes rattachés | 157 | 81 | 29 |
| Dettes rattachées à des participations | 517 | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 410 | 9 | 10 |
| Produits financiers | 23 | 82 | 17 |
| Charges financières | 5 | 6 | 415 |

5.1.4 NOTES SUR LE BILAN

5.1.4.1 ACTIF IMMOBILISE BRUT

| €000 | 01.01.09 | Acquisitions | Cessions/Réd. | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Frais de développement | 11 249 | 3 918 | 2 355 | 12 812 | 11 249 | 10 613 |
| Concessions et droits similaires | 572 | 317 | 63 | 826 | 572 | 569 |
| Fonds commercial | 2 390 | 1 549 | | 3 939 | 2 390 | 2 390 |
| Autres immobilisations incorporelles | | 2 422 | | 2 422 | | |
| Total immobilisations incorporelles | 14 211 | 8 206 | 2 418 | 19 999 | 14 211 | 13 572 |
| Agencements, installations générales | 196 | 5 | | 201 | 196 | 171 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 796 | 22 | 103 | 715 | 796 | 906 |
| Total immobilisations corporelles | 992 | 27 | 103 | 916 | 992 | 1 077 |
| Titres de participations | 10 975 | 3 804 | | 14 779 | 10 975 | 10 283 |
| Créances rattachées aux participations | 4 315 | 382 | 543 | 4 154 | 4 315 | 4 095 |
| Actions propres du contrat de liquidité | 0 | | | 0 | 0 | 100 |
| Prêts | 220 | 37 | 5 | 252 | 220 | 206 |
| Autres immobilisations financières | 212 | 70 | | 282 | 212 | 213 |
| Total immobilisations financières | 15 722 | 4 293 | 548 | 19 467 | 15 722 | 14 897 |
| Total immobilisations brutes | 30 925 | 12 526 | 3 069 | 40 382 | 30 925 | 29 546 |

5.1.4.2 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

| €000 | 01.01.09 | Dotations | Reprises | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Frais de développement | 5 248 | 2 933 | 2 355 | 5 826 | 5 248 | 5 029 |
| Concessions et droits similaires | 553 | 34 | | 587 | 553 | 543 |
| Autres immobilisations incorporelles | | 431 | | 431 | | |
| Total immobilisations incorporelles | 5 801 | 3 398 | 2 355 | 6 844 | 5 801 | 5 572 |
| Agencements, installations générales | 77 | 35 | | 112 | 77 | 43 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | 700 | 46 | 102 | 644 | 700 | 687 |
| Total immobilisations corporelles | 777 | 81 | 102 | 756 | 777 | 730 |
| Total amortissements | 6 578 | 3 479 | 2 457 | 7 600 | 6 578 | 6 302 |
| Titres de participations | 9 892 | | | 9 892 | 9 892 | 9 947 |
| Créances rattachées aux participations | 4 000 | | 366 | 3 634 | 4 000 | 3 993 |
| Total immobilisations financières | 13 892 | 0 | 366 | 13 526 | 13 892 | 13 940 |
| Fonds de commerce | 1 852 | 40 | | 1 892 | 1 852 | 1 792 |
| Actions propres | 0 | | | 0 | 0 | 12 |
| Total immobilisations incorporelles et financières | 1 852 | 40 | 0 | 1 892 | 1 852 | 1 804 |
| Total des provisions | 15 744 | 40 | 366 | 15 418 | 15 744 | 15 744 |

5.1.4.3 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Clients | 1 390 | 2 647 | 792 |
| Clients douteux | 72 | 49 | 56 |
| Factures à établir | 4 420 | 3 595 | 5 690 |
| Total brut | 5 882 | 6 291 | 6 538 |
| Provision pour dépréciation | 66 | 47 | 1 052 |
| Total net | 5 816 | 6 244 | 5 486 |

5.1.4.4 AUTRES CREANCES

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Fournisseurs, avoirs non parvenus | 10 | 21 | 64 |
| Créances sur personnel et organismes sociaux | 26 | 42 | 20 |
| Créances et crédits d'impôts | 1726 | 2862 | 1621 |
| Etat, subvention | 497 | 574 | 257 |
| Créances TVA | 235 | 144 | 117 |
| Produits à recevoir | 6 | 3 | 9 |
| Débiteurs divers | 88 | 111 | 221 |
| Total brut | 2 588 | 3 757 | 2 309 |
| Provision pour dépréciation | | | 17 |
| Total net | 2 588 | 3 757 | 2 292 |

5.1.4.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET AUTOCONTROLE

| €000 | Solde au Bilan | Valeur de marché au 31.12.09 | Provision pour dépréciation |
|--------------|----------------|------------------------------|-----------------------------|
| SICAV et FCP | 3 687 | 3 692 | |
| Autocontrôle | 146 | 186 | |
| Total | 3 833 | 3 878 | |

Au 31.12.09, Medasys détient 146 630 titres dont 66 934 pour une valeur de 45 442 € dans le cadre du programme de rachat d'actions du 23.05.08 et 79 696 titres pour une valeur de 100 772 € au titre du contrat de liquidité.

Au cours de l'année 2009, Medasys a acquis 453 676 actions à un cours moyen de 1,01 €. Medasys a cédé au cours de l'exercice 430 906 actions à un cours moyen de 1,09 €.

Les cessions ont dégagées un boni de cession de 79 k€ et un mali de cession de 3 k€. La dépréciation de 12 008 € constatée au 31.12.08 a été reprise sur cet exercice. Au 31 décembre 2009, les 146 630 titres détenus représentent 1.05 % du capital.

5.1.4.6 EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE ET INFLUENCE DE L'EXERCICE DES OPTIONS

| €000 | Actions émises ou exerçables | Nombre d'actions après exercice | Montant du capital | Montant des fonds propres sociaux avant résultat | Montant des fonds propres sociaux par action avant résultat | % de dilution possible |
|---------------------|------------------------------|---------------------------------|--------------------|--|---|------------------------|
| au 31 décembre 2007 | | 13 983 115 | 21 317 121 | 11 497 004 | 0,82 | |
| au 31 décembre 2008 | | 13 983 115 | 4 000 000 | 13 719 028 | 0,98 | |
| au 31 décembre 2009 | | 13 983 115 | 4 000 000 | 15 102 375 | 1,08 | |

5.1.4.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DEPRECIATIONS

| €000 | 01.01.09 | Dotations | Reprises | | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|--|---------------|------------|------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | | utilisées | non utilisées | | | |
| Amortissements dérogatoires | 7 | 15 | | | 22 | 6 | 2 |
| Provisions règlementées | 7 | 15 | 0 | 0 | 22 | 6 | 2 |
| Provisions pour pertes de change | 7 | 17 | 7 | | 17 | 7 | 32 |
| Provisions pour litiges | 321 | 82 | 26 | | 377 | 321 | 279 |
| Autres provisions pour risques et charges | 0 | | | | 0 | 0 | 200 |
| Provisions pour risques et charges | 328 | 99 | 33 | 0 | 394 | 328 | 511 |
| Dépréciation des immobilisations incorp. | 1 852 | 40 | | | 1 892 | 1 852 | 1 792 |
| Dépréciation des immobilisations financières | 13 892 | 0 | 365 | | 13 527 | 13 892 | 13 953 |
| Dépréciation des stocks de marchandises | 43 | 2 | | | 45 | 43 | 37 |
| Dépréciation des comptes clients | 47 | 19 | | | 66 | 47 | 1 052 |
| Dépréciation des actions d'autocontrôle | 12 | | | 12 | 0 | 12 | |
| Autres provisions pour dépréciation | 0 | | | | 0 | 0 | 17 |
| Provisions pour dépréciation | 15 846 | 61 | 365 | 12 | 15 530 | 15 846 | 16 851 |
| Total | 16 181 | 175 | 398 | 12 | 15 946 | 16 180 | 17 364 |
| Dotations et reprises d'exploitation | | 2 | | | | | |
| Dotations et reprises financières | | 17 | 372 | 12 | | | |
| Dotations et reprises exceptionnelles | | 156 | 26 | | | | |
| | | 175 | 398 | 12 | | | |

Les provisions pour risques et charges sont principalement de nature sociale à hauteur de 377 k€.

5.1.4.8 CREANCES ET DETTES

| €000 | Nature des créances | 31.12.09 | A un an au plus | A plus d'un an | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------|--|---------------|-----------------|----------------|---------------|---------------|
| | Créances rattachées à des participations | 4 154 | 676 | 3 478 | 4 314 | 4 095 |
| | Prêts | 252 | 8 | 244 | 220 | 206 |
| | Autres immobilisations financières | 282 | | 282 | 212 | 213 |
| | Clients litigieux | 72 | | 72 | 49 | 1 252 |
| | Autres créances clients | 5 810 | 5 810 | 0 | 6 242 | 5 287 |
| | Organismes sociaux | 27 | 27 | 0 | 42 | 20 |
| | Etat, impot sociétés | 1 726 | 1 726 | 0 | 2 862 | 1 622 |
| | Etat, TVA | 235 | 235 | 0 | 144 | 117 |
| | Etat, Subvention | 497 | 293 | 204 | 574 | 257 |
| | Débiteurs divers | 103 | 103 | 0 | 135 | 293 |
| | Charges constatées d'avance | 281 | 281 | 0 | 193 | 180 |
| | Total | 13 439 | 9 159 | 4 280 | 14 987 | 13 542 |
| | Prêts accordés en cours d'exercice | 37 | | | 24 | 23 |
| | Remboursements obtenus en cours d'exercice | 5 | | | 10 | - |
| €000 | Nature des dettes | 31.12.09 | A un an au plus | A plus d'un an | 31.12.08 | 31.12.07 |
| | Soldes bancaires créditeurs | 553 | 553 | - | 553 | 553 |
| | Emprunts à plus d'un an à l'origine | 2 315 | 521 | 1 794 | 1 098 | 565 |
| | Depôts et cautionnements reçus | 5 | | 5 | 5 | 5 |
| | Fournisseurs | 2 181 | 2 181 | - | 1 757 | 1 563 |
| | Etat, TVA | 1 932 | 1 932 | - | 1 636 | 1 539 |
| | Autres impôts et taxes | 310 | 310 | - | 241 | 286 |
| | Personnel | 1 174 | 1 174 | - | 1 031 | 920 |
| | Organismes sociaux | 1 501 | 1 501 | - | 1 271 | 1 288 |
| | Groupe et associés | 590 | 590 | - | 58 | 56 |
| | Créditeurs divers | 2 758 | 2 087 | 671 | 86 | 115 |
| | Produits constatés d'avance | 275 | 275 | - | | 711 |
| | Total | 13 594 | 11 124 | 2 470 | 7 736 | 7 601 |
| | Emprunts souscrits dans l'exercice | 1975 | | | 600 | 204 |
| | Emprunts remboursés dans l'exercice | 751 | | | 92 | 95 |

5.1.4.9 DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

| €000 | Produits à recevoir | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------|--|--------------|--------------|--------------|
| | Clients, factures à établir | 4 420 | 3 595 | 5 690 |
| | Fournisseurs, avoirs à recevoir | 9 | 21 | 64 |
| | Débiteurs divers, produits à recevoir | 6 | 2 | 9 |
| | Divers | 3 | 2 | 12 |
| | Total | 4 438 | 3 620 | 5 775 |
| €000 | Charges à payer | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
| | Intérêts courus auprès des étés financiers | 22 | 4 | 3 |
| | Fournisseurs, factures non parvenues | 427 | 290 | 223 |
| | Personnel | 1 095 | 962 | 858 |
| | Organismes sociaux | 688 | 592 | 600 |
| | Etat | 310 | 241 | 286 |
| | Associés | 78 | 58 | 56 |
| | Charges diverses | - | - | 19 |
| | Total | 2 620 | 2 147 | 2 045 |

5.1.4.10 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

| €000 | Produits constatés d'avance | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------|-----------------------------|------------|------------|------------|
| | Produits constatés d'avance | 275 | - | 711 |
| | Total | 275 | 0 | 711 |
| €000 | Charges constatées d'avance | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
| | Loyers | 150 | 88 | 88 |
| | Sous-traitance | 104 | 51 | 47 |
| | Publicité et documentation | | 9 | 5 |
| | Entretiens et réparations | 15 | 21 | 20 |
| | Frais de recrutement | | 7 | 4 |
| | Assurances | 5 | 4 | 4 |
| | Divers | 7 | 13 | 12 |
| | Total | 281 | 193 | 180 |

5.1.5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1.5.1 PRODUCTION IMMOBILISEE

| €000 | | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------------------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Frais de développement immobilisés | Frais de personnel | 3 008 | 2 929 | 2 437 |
| | Charges externes | 910 | 193 | 286 |
| | | 3 918 | 3 122 | 2 723 |
| Livraisons à soi-même | Immobilisations corporelles | 3 | | 1 |
| | Total | 3 921 | 3 122 | 2 724 |

5.1.5.2 TRANSFERT DE CHARGES

| €000 | | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------|---|------------|------------|------------|
| | Remboursement d'assurances | 2 | - | 9 |
| | Indemnités Fongécif | - | 16 | 47 |
| | Frais de personnel liés à des litiges | 272 | 23 | 41 |
| | Honoraires liés aux litiges en cours | 53 | 132 | 151 |
| | Frais d'acquisition des titres des filiales | 85 | 22 | - |
| | Divers | 1 | 5 | 9 |
| | Total | 413 | 198 | 257 |

5.1.5.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

| €000 | | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------|--|--------------|--------------|--------------|
| | Dotations aux amort. sur immobilisations corp.et incorp. | 3 477 | 2 806 | 2 972 |
| | Dotations aux provisions sur immobilisations financières | - | 6 | 460 |
| | Dotations aux provisions sur actif circulant | 21 | 6 | 1 032 |
| | Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires | 16 | 5 | - |
| | Dotations aux prov. pour dép.des immo. incorporelles | 40 | 60 | - |
| | Dotations aux autres provisions pour dépréciation | - | 12 | - |
| | Dotations aux provisions pour risques et charges | 99 | 69 | 334 |
| | Total | 3 653 | 2 964 | 4 798 |

5.1.5.4 DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

| €000 | Produits financiers | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------|---|------------|------------|------------|
| | Produits d'intérêts financiers | 23 | 28 | 21 |
| | Intérêts moratoires reçus | - | 3 | 2 |
| | Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres | 12 | 12 | - |
| | Reprises de provisions pour dépréciat. des titres de filiales | - | 55 | - |
| | Reprises de provisions pour dépréciat. des c/ct filiales | 366 | - | - |
| | Reprises de provisions pour dépréciation des OPVCM | - | - | 4 |
| | Reprises de provisions pour perte de changes | 7 | 32 | 28 |
| | Differences positives de changes | 21 | 2 | 2 |
| | Produits sur cessions de valeurs mobilières | 25 | 183 | 133 |
| | Total | 454 | 315 | 190 |

| €000 | Charges financières | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------|--|------------|------------|------------|
| | Intérêts et charges assimilées | 156 | 203 | 219 |
| | Differences négatives de changes | 1 | 7 | 3 |
| | Dotations aux provisions pour risques | 17 | 7 | 33 |
| | Dotations pour dépréciation des valeurs mobilières | - | 12 | 12 |
| | Dotations pour dépréciat. des titres et créances de filiales | - | 6 | 415 |
| | Total | 174 | 235 | 682 |

5.1.5.5 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

| €000 | Produits exceptionnels | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------|--|------------|------------|------------|
| | Remise de majorations | - | 1 | 37 |
| | Autres régularisation des comptes de tiers | 53 | 105 | 94 |
| | Reprise de frais de personnel à payer | - | 80 | - |
| | Coface, indemnité de fin de contrat | 352 | - | - |
| | Produits s/cessions d'immobilisations corp. et incorp. | 321 | 100 | - |
| | Boni de cession des actions propres | 79 | - | - |
| | Reprises de provisions pour litiges et dépréciations | 25 | 238 | 274 |
| | Divers | - | - | 7 |
| | Total | 830 | 524 | 412 |

| €000 | Charges exceptionnelles | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------|--|------------|------------|--------------|
| | Pénalités et majorations | 21 | 3 | 15 |
| | Autres régularisations comptes de tiers | 2 | 16 | - |
| | Frais liés aux litiges en cours | 298 | 303 | 240 |
| | Honoraires liés aux litiges en cours | 53 | 132 | 151 |
| | Valeur comptable des immo. corporelles et incorp. cédées | 63 | 101 | 368 |
| | Mali de cession des actions propres | 3 | 63 | - |
| | Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires | 16 | 5 | - |
| | Dotations aux provisions pour dépréciation | 59 | 60 | 2 |
| | Dotations aux provisions pour risques exceptionnels | 82 | 61 | 332 |
| | Divers | - | - | 16 |
| | Total | 597 | 744 | 1 124 |

5.1.5.6 AUTRES INFORMATIONS

5.1.5.6.1 RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| €000 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 21 317 | 21 317 | 21 317 | 4 000 | 4 000 |
| Nombre d'actions ordinaires | 13 983 115 | 13 983 115 | 13 983 115 | 13 983 115 | 13 983 115 |
| Nombre maximum d'actions à créer par droits de souscription et options | 2 400 000 | 2 252 500 | 2 090 000 | 2 090 000 | |
| Opérations et résultats, effectifs | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 10 821 | 10 715 | 16 265 | 11 670 | 14 733 |
| Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions | <1 206> | 1 452 | 6 055 | 1 565 | 3 756 |
| Impôt sur les bénéfices | <326> | <588> | <409> | <1 425> | <1 723> |
| Dotations et reprises aux amortissements et provisions | 2 772 | 2 290 | 4 442 | 1 622 | 3 243 |
| Résultat net | <3 652> | <250> | 2 022 | 1 368 | 2 237 |
| Montant des bénéfices distribués | - | - | - | - | - |
| Résultats des opérations par action (€) | | | | | |
| Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions | <0,06> | 0,15 | 0,46 | 0,21 | 0,39 |
| Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions | <0,26> | <0,02> | 0,14 | 0,10 | 0,16 |
| Dividende attribué | - | - | - | - | - |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen (<i>en nb. de salariés</i>) | 124 | 117 | 114 | 119 | 134 |
| Masse salariale | 5 888 | 6 016 | 5 697 | 6 163 | 7 179 |
| Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...) | 2 469 | 2 531 | 2 538 | 2 710 | 3 022 |

5.1.5.6.2 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

| €000 | Nombre de titres | Valeur comptable nette |
|--|------------------|------------------------|
| Participations non cotées | | |
| Medasys Digital Systems Sprl (Belgique) | 99 | - |
| Medasys Digital Systems Inc (USA) | 466 670 | - |
| Medasys Ltd. (Japon) | 24 000 | 171 417 |
| Mega-Bus (France) | 20 000 | 1 367 294 |
| Mexys SA (Belgique) | 16 500 | 1 172 300 |
| Noesis SA (France) | 4 661 | 259 315 |
| SBO Conseil (France) | 5 000 | 872 312 |
| RT Consulting (France) | 920 | 1 044 798 |
| sous-total | | 4 887 436 |
| Actions propres cotées | | |
| Actions Medasys SA | 66 934 | 45 442 |
| sous-total | | 45 442 |
| Autres formes de participation | | |
| Actions Medasys SA du contrat de liquidité | 79 696 | 100 772 |
| liquidité FCP ATLQ. TRESOR C | 375 | 40 369 |
| sous-total | | 141 141 |
| Valeurs mobilières de placement | | |
| HSBC TRESO EURO 3 DEC | 78 | 1 600 807 |
| FCP ATLQ. TRESOR C | 1 303 | 137 923 |
| Natixis Institution J | 27 | 1 058 813 |
| BNP Mone état P SI | 796 | 849 824 |
| sous-total | | 3 647 367 |
| Total | | 8 721 385 |

5.1.5.6.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.5.6.3.1 Engagements reçus

| | RT Consulting | SBO Conseil | Megabus | Mexys |
|--|------------------|-------------|----------|----------|
| Montant maximum de la garantie de passif reçu | 150 k€ | 150 k€ | 150 k€ | 150 k€ |
| Date limite de mise en jeu pour motif fiscal ou social | 31.01.12 | 31.01.13 | 31.07.12 | 31.05.11 |
| Date limite de mise en jeu pour autre motif | 31.01.10 | 30.06.10 | 31.07.10 | Echu |

5.1.5.6.3.2 Engagements donnés

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Garantie de déclarations et garantie en faveur de IB Group | - | 500 | 500 |
| Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT | 100 | 100 | - |
| Nantissement des titres de SBO en garantie de l'emprunt Banque Populaire | 900 | - | - |
| Nantissement des titres de Megabus en garantie de l'emprunt Banque Populaire | 575 | - | - |
| Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail | 905 | 1 280 | - |
| Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Mexys | 650 | 650 | - |
| Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de Megabus (dont 25 000 titres Medasys) | 714 | - | - |
| Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de SBO Conseil | 1 053 | - | - |
| Engagement maximum du complément de prix relatif à l'acquisition de RT Consulting | 637 | - | - |
| Cautions données pour le compte de BlueMega Technology | 100 | 100 | 100 |
| Cautions données aux clients (dont 5 Sicav nanties auprès de la banque HSBC) | 133 | 133 | 133 |
| Engagements en matière de retraite | 397 | 326 | 297 |
| Total | 6 164 | 3 089 | 1 030 |

Le nombre d'heures acquis par les salariés au titre du Droit Individuel à la formation s'établit au 31 décembre 2009 à 9 705 à comparer à 8 172 heures au 31 décembre 2008. Par ailleurs, 933 heures ont été consacrées à la formation hors du cadre du Droit Individuel à la formation.

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs.

Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

5.1.5.6.3.3 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

Indemnité forfaitaire correspondant à une année de rémunération, toutes primes incluses, au cas où il serait mis fin à leur fonction les amenant à quitter le Groupe pour toute autre raison que faute grave. Conformément à la Loi Tepas (travail, emploi, pouvoir d'achat) du 21 août 2007, des conditions de performance ont été associées à l'octroi de cette indemnité forfaitaire.

5.1.5.6.3.4 Créances cédées en affacturage

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Montant des créances cédées par Medasys | 4 550 | 2 959 | 3 092 |
| Total | 4 550 | 2 959 | 3 092 |

5.1.5.6.3.5 Autres passifs éventuels

La notification de rectification par l'administration fiscale, le 15 juillet 2009, suite à une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007. Medasys l'a contesté et en conséquence n'a comptabilisé aucune provision pour risques. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 k€.

5.1.5.6.4 CREDIT-BAIL

| €000 | Valeur d'acquisition des biens | Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents | Redevances payées au cours de la période | Redevances restant à payer à 1 an | Redevances restant à payer de 1 à 5 ans | Total restant à payer | Valeur résiduelle |
|------------------------------------|--------------------------------------|---|--|---|---|--------------------------|----------------------|
| Matériel de bureau et informatique | 829 | 56 | 79 | 249 | 628 | 877 | |
| Matériel de transport | 179 | 36 | 38 | 39 | 34 | 73 | 44 |
| Total | 1 008 | 92 | 117 | 288 | 662 | 950 | 44 |

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrés pour ces biens, s'ils avaient été acquis s'élèveraient respectivement à 49 k€ et 24 k€.

5.1.5.6.5 IMPOT SUR LES SOCIETES

5.1.5.6.5.1 Suivi des déficits reportables

| €000 | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|---------------------------------|----------|----------|----------|
| Déficits ordinaires reportables | 1 674 | 2 447 | 1 443 |

5.1.5.6.5.2 Ventilation de l'impôt

Le produit d'impôt de 1 723 k€ résulte du crédit d'impôt recherche dégagé au titre de l'exercice.

5.1.5.7 DONNEES SOCIALES

5.1.5.7.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2009 s'est élevé à 490 172 € à comparer à 390 488 € en 2008 et à 360 036 € en 2007..
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options et par conséquent n'a pas comptabilisé de charges à ce titre en 2009.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009, 48 000 € ont été comptabilisés en 2009 pour les membres du Conseil de surveillance répartis de façon égale entre les cinq membres, soit 9 600 € chacun. Le montant comptabilisé au titre de chacun des exercices 2008 et 2007 était également de 48 000 €. Sur autorisation du conseil de surveillance en date du 30 mars 2009, la société a attribué à Monsieur Alexis Westermann, vice-président du conseil de surveillance, une rémunération exceptionnelle d'un montant de 120 000 €, plus 10 000 € d'indemnités forfaitaires pour frais, comptabilisées en charge en 2009 au titre des missions qui lui ont été confiées dans le cadre d'opérations d'assistance à la conclusion d'accords stratégiques et d'études d'opportunités de croissance externe. En 2008 et en 2007, les montants étaient respectivement frais compris de 130 000 € et de 102 250 €.

5.1.5.7.2 EFFECTIFS

| (en nombre de salariés) | 31.12.09 | 31.12.08 | 31.12.07 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|
| Ingénieurs et cadres | 123 | 105 | 94 |
| Employés, techniciens et apprentis | 11 | 14 | 20 |
| Total | 134 | 119 | 114 |

5.1.5.7.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| €000 | Sfeco & Fiducia Audit | | | | | | Deloitte & Ass. | | | | | |
|---|-----------------------|-----------|-----------|-------------|-------------|-------------|-----------------|-----------|-----------|-------------|-------------|-------------|
| | Montant | | | % | | | Montant | | | % | | |
| | 2009 | 2008 | 2007 | 2009 | 2008 | 2007 | 2009 | 2008 | 2007 | 2009 | 2008 | 2007 |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 64 | 58 | 48 | 71% | 69% | 100% | 68 | 69 | 60 | 100% | 100% | 100% |
| Missions accessoires | 26 | 26 | | 29% | 31% | | | | | | | |
| Total | 90 | 84 | 48 | 100% | 100% | 100% | 68 | 69 | 60 | 100% | 100% | 100% |

5.1.5.8 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement important n'est intervenu depuis le 1er janvier 2010.

SFECO & FIDUCIA AUDIT
55, rue Cortambert
75116 Paris

DELOITTE & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

- Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDASYS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.1.2.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relative à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly, le 14 juin 2010
Les Commissaires aux Comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Eric THIVIND

Deloitte & Associés
Gabriel ATTIAS

SFECO & FIDUCIA AUDIT
55, rue Cortambert
75116 Paris

DELOITTE & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

- Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société NOESIS

Convention de trésorerie

Nature et objet: Par acte signé en date du 24 novembre 2009, votre société a conclu avec sa filiale NOESIS une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités: Cette convention a pris effet au jour de sa signature pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2009 ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Les avances de trésorerie ainsi consenties seront rémunérées en fonction d'une formule de calcul définie chaque semestre par MEDASYS selon les modalités suivantes : « *taux de Euribor n mois (« n » compris entre 1 et 6) majoré d'un pourcentage* ». Le taux pratiqué pour la période du 24 novembre au 31 décembre 2009 s'est élevé à Euribor 3 mois plus 1,75 %.

Les charges comptabilisées au titre de cette convention pour l'exercice 2009 se sont élevées à un montant de 589 Euros.

Conseil de Surveillance
ayant autorisé la convention : Conseil en date du 28 juillet 2009

Personnes concernées : Jean-Marie LUCANI, Président du Directoire
Alexis WESTERMANN, Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Avec la société RT CONSULTING

Convention de trésorerie

Nature et objet: Par acte signé en date du 4 septembre 2009, votre société a conclu avec sa filiale RT CONSULTING une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités: Cette convention a pris effet au jour de sa signature ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le taux de rémunération est de 4 % l'an.

Cette présente convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2009.

Les charges comptabilisées au titre de cette convention pour l'exercice 2009 se sont élevées à un montant de 589 Euros.

Conseil de Surveillance
ayant autorisé la convention : Conseil en date du 28 juillet 2009
Personnes concernées : Jean-Marie LUCANI, Président du Directoire

Prestations de services

Nature et objet : Le 4 septembre 2009, votre société a commandé à sa filiale RT CONSULTING des prestations de développement de la solution DX Pilot.
Modalités : La rémunération totale des prestations commandées au titre de cette convention s'élève à un montant total de 300.000 Euros.
Les charges comptabilisées au titre de cette convention pour l'exercice 2009 se sont élevées à un montant de 70.950 Euros.

Conseil de Surveillance
ayant autorisé la convention : Conseil en date du 28 juillet 2009
Personnes concernées : Vincent BOUSQUET, Membre du Directoire

Avec la société MEDASYS Ltd

Convention de Prêt

Nature et objet: Le 21 mars 2009, votre société a accordé à sa filiale japonaise un prêt de 8.500.000 yen afin d'assurer son développement.
Modalités: Ce prêt est remboursable trimestriellement à compter du 31 mars 2011, sur la base de 30 % du résultat net de l'exercice. Le taux de rémunération est de 1,5 % l'an.
Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice 2009 se sont élevés à un montant de 738 Euros.

Conseil de Surveillance
ayant autorisé la convention : Conseil en date du 13 février 2009
Personnes concernées : Vincent BOUSQUET, Membre du Directoire

Avec Monsieur Alexis WESTERMANN

Convention de rémunération de missions exceptionnelles

Nature et objet : Votre société a attribué à Monsieur Alexis WESTERMANN, une rémunération exceptionnelle d'un montant de 120.000 € au titre des missions qui lui ont été confiées dans le cadre d'opérations d'assistance à la conclusion d'accords stratégiques et d'études d'opportunités de croissance externe ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de 10.000 €
Modalités : La charge comptabilisée au titre de cette rémunération s'est élevée à un montant de 130.000 € pour l'exercice 2009.

Conseils de Surveillance
ayant autorisé la convention : Conseil en date du 30 mars 2009.
Personne concernée : Alexis WESTERMANN, Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Engagement pris en faveur des membres du Directoire

Convention conclue avec Monsieur Jean-Marie LUCANI

Nature et objet : Dans un souci de mise en conformité avec les dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007, votre Conseil de Surveillance en date du 30 mars 2009 a entériné les dispositions proposées par le Comité des Rémunérations, ci-après décrites, par lesquelles, le Conseil de Surveillance pourrait décider de verser une indemnité aux membres du Directoire, à raison de la cessation de leurs mandats sociaux, dans les cas suivants, sauf faute grave ou lourde et hors accident économique mettant gravement en péril l'avenir de la société :

- révocation en cours de mandat ;
- cessation de fonction imposée au Président du Directoire avant l'échéance de son mandat actuel (27 décembre 2012) dès lors qu'il ne réunirait pas à cette date les conditions lui permettant de faire valoir ses droits à la retraite à taux plein ;
- fusion ou changement de contrôle entraînant le départ des membres du Directoire.

Les dispositions susvisées s'appliquent sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le Conseil de Surveillance.

| | |
|--|--|
| Modalités : | L'indemnité serait égale à une fois la moyenne annuelle des sommes perçues par les membres du Directoire à titre de rémunération globale (bonus inclus) au cours des deux derniers exercices clos. La condition de performance serait réputée atteinte dans les cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels : - de profitabilité annuelle pour Jean-Marie LUCANI, fixés par le Conseil de Surveillance serait égal ou supérieur à 80 % au cours des deux derniers exercices clos. Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due. Le présent dispositif se substitue à celui qui était en vigueur jusque là et qui avait été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 28 mars 2008. Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2009. |
| Conseil de Surveillance ayant autorisé la convention : | Conseil en date du 30 mars 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15 mai 2009 ayant déjà approuvé cette convention. |
| Personne concernée : | Jean-Marie LUCANI, Président du Directoire |

Convention conclue avec Monsieur Vincent BOUSQUET

| | |
|--|---|
| Nature et objet : | Dans un souci de mise en conformité avec les dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007, votre Conseil de Surveillance en date du 30 mars 2009 a entériné les dispositions proposées par le Comité des Rémunérations, ci-après décrites, par lesquelles, le Conseil de Surveillance pourrait décider de verser une indemnité aux membres du Directoire, à raison de la cessation de leurs mandats sociaux, dans les cas suivants, sauf faute grave ou lourde et hors accident économique mettant gravement en péril l'avenir de la société : - révocation en cours de mandat ; - fusion ou changement de contrôle entraînant le départ des membres du Directoire. Les dispositions susvisées s'appliquent sous réserve de la réalisation de la condition de performance fixée par le Conseil de Surveillance. |
| Modalités : | L'indemnité serait égale à une fois la moyenne annuelle des sommes perçues par les membres du Directoire à titre de rémunération globale (bonus inclus) au cours des deux derniers exercices clos. La condition de performance serait réputée atteinte dans les cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels : - de réalisation de chiffre d'affaires pour Vincent BOUSQUET, fixés par le Conseil de Surveillance serait égal ou supérieur à 80 % au cours des deux derniers exercices clos. Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due. Le présent dispositif se substitue à celui qui était en vigueur jusque là et qui avait été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 28 mars 2008. Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2009. |
| Conseil de Surveillance ayant autorisé la convention : | Conseil en date du 30 mars 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15 mai 2009 ayant déjà approuvé cette convention. |
| Personne concernée : | Vincent BOUSQUET, Membre du Directoire |

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société NOESIS

Convention d'assistance

| | |
|------------------|---|
| Nature et objet: | Par acte signé en date du 19 juin 2007, votre société a conclu avec sa filiale NOESIS, une convention d'assistance vous confiant, dans le cadre de l'animation et de la coordination du Groupe, un ensemble de missions de direction, de conseils et de tâches administratives ainsi que de prestations liées à l'hébergement de cette société. |
| Modalités: | Cette convention a pris effet le 1er mai 2007 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2007 moyennant un coût mensuel forfaitaire de 950 € ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. |

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, se sont élevés à un montant de 11.400 €.

Convention de sous-location

Nature et objet: Par acte signé en date du 25 juin 2007, votre société a conclu avec sa filiale une convention de sous-location d'un espace de bureau d'une surface d'environ 150 m², situé dans le nouvel immeuble occupé par MEDASYS.

Modalités: Cette convention est consentie pour une durée de 12 années à compter du 1er avril 2007, moyennant un loyer de base annuel de 18.000 € hors taxes et hors charges.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice 2009, se sont élevés à un montant de 18.796 € au titre des loyers et de 4.500 € au titre des charges locatives.

Avec la société MEDASYS s.p.r.l

Convention de gestion

Nature et objet: Votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de gestion lui confiant la Direction générale, financière et administrative de cette dernière.

Modalités: Cette convention a une durée d'un exercice social, renouvelable. Elle est rémunérée à un taux de 4% du chiffre d'affaires.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice 2009, se sont élevés à un montant de 4 553 €.

Convention de moyens logistiques

Nature et objet: Votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de moyens logistiques prévoyant une mise à disposition de moyens matériels et humains nécessaires aux activités de cette dernière, notamment dans le domaine commercial.

Modalités: Cette convention a une durée d'un an, renouvelable. Elle est rémunérée en fonction des prestations effectuées.

Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2009.

Convention de trésorerie

Nature et objet: Votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités: Cette convention a une durée d'un an, renouvelable. Le taux de rémunération est de 4 % l'an.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice 2009, se sont élevés à un montant de 12 4637 €.

Avec la société MEXYS

Convention de trésorerie

Nature et objet: Par acte signé en date du 30 septembre 2008, votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités: Cette convention a une durée d'un an, renouvelable. Le taux de rémunération est de 4 % l'an.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice 2009 se sont élevés à un montant de 7.505 Euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 juin 2010
Les Commissaires aux Comptes

Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et du directoire, des dispositions prises par Medasys en matière de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des principes et règles arrêtés par le conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

La rédaction de ce rapport s'appuie sur le code Middlednext pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 dont les « points de vigilance » ont été portés à la connaissance du Conseil de Surveillance. Ces « points de vigilance » rappellent les principales questions qui doivent être posées pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance. Ce code Middlednext est lui même adossé au référentiel de l'AFEP/MEDEF et au référentiel de l'AMF.

Ce rapport a été discuté et approuvé par le Conseil de Surveillance de la société lors de la séance du 10 juin 2010.

1) Informations relatives au gouvernement d'entreprise

La société Medasys est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est composé de 5 membres. Il s'agit de Monsieur Yves Couillard, Monsieur Alexis Westermann, Monsieur Robert Berthoumieux, Madame Gisèle Lucani, Monsieur Jean-Mounet. Monsieur Yves Couillard préside le Conseil de Surveillance. Monsieur Alexis Westermann assure les fonctions de Vice-Président. Messieurs Yves Couillard, R. Berthoumieux et Jean Mounet sont des mandataires sociaux indépendants. Pour être qualifié d'indépendant, un mandataire social ne doit pas être représentant légal ou salarié d'une société du Groupe ou l'avoir été au cours des cinq dernières années. Il ne doit pas être également un banquier, un client ou un fournisseur significatif du groupe. Il ne doit pas avoir un lien familial proche jusqu'au 4^{ème} degré avec un représentant légal ou avoir été commissaire aux comptes d'une société du Groupe au cours des cinq dernières années. Des indications détaillées sur la composition du Conseil de Surveillance figurent dans ce rapport annuel au chapitre consacré aux organes de direction, de surveillance et de contrôle.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans. Compte tenu des spécificités du domaine d'activité du Groupe, l'édition de logiciel, et de la volonté du Conseil d'inscrire son action dans une perspective de long terme, le Conseil n'a pas souhaité suivre sur ce point le Code de Gouvernement d'entreprise qui préconise que la durée des mandats n'excède pas quatre ans.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil de Surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il exerce, en toute indépendance, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il établit chaque année un rapport relatif aux comptes de l'exercice et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance des comptes trimestriels et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2009, le Conseil de surveillance s'est réuni à cinq reprises (quatre fois en 2008), les 13 février, 30 mars, 28 juillet, 12 octobre et 14 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 100% au cours de l'exercice.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels et sont invités à assister à toutes les séances du Conseil de surveillance.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance a délibéré notamment sur les points suivants :

- Examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2008 et des comptes semestriels ainsi que la convocation à l'Assemblée générale annuelle ;
- Examen du budget de l'exercice 2009 et des perspectives ;
- Examen et Autorisation des différentes opérations de croissance externe et approbation de leur financement ;
- Autorisation des conventions visées au titre de l'Article L.225-88 du Code de commerce ;
- Analyse des grandes orientations stratégiques économiques et financières du Groupe

Lors de la réunion du Directoire d'arrêté des comptes du 29 mars 2010, les états financiers présentés étaient en cours d'audit et dans la mesure où des ajustements y ont été ensuite apportés à la demande expresse de nos Commissaires aux Comptes, nous avons été conduits à tenir un nouveau Directoire et Conseil de Surveillance.

2) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et du directoire

L'article 13 des statuts stipule que le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et assemblées d'actionnaires.

Le Conseil de Surveillance a constitué en 2003 un Comité de rémunération composé de Messieurs Yves Couillard et Robert Berthoumieux, tous deux mandataires sociaux indépendants. Il se réunit une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et proposer le montant des jetons de présence qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF recommande la constitution d'un comité de sélection des nominations et d'un comité d'audit. Medasys estime que compte tenu de la taille du groupe, ces comités ne sont pas nécessaires. Pour la même raison, le Conseil de Surveillance n'a pas jugé utile d'établir un règlement intérieur formalisé, ni d'évaluer de façon écrite son fonctionnement.

Un comité de Direction se réunit chaque mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Président du Directoire, Directeur des Activités Internationales, Directeur Général Opérations France, Directeur R&D, Directeur Stratégie Produits, Directeur Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par : la procédure « Guide d'achat de produits et de services », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

3) Procédures de contrôle interne et gestion des risques

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Les acteurs clés du contrôle interne sont principalement le Directoire, le Comité de Direction, la Direction Financière et la Direction des Opérations. L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle. Ainsi, l'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier. En 2009, compte tenu de l'extension du périmètre du Groupe, la fonction « corporate » a été renforcée avec la mise en place d'une centralisation des comptabilités et de la trésorerie avec la signature d'un contrat d'affacturage Groupe.

La société Medasys bénéficie d'une certification ISO9001 :2008 et ISO 13485 : 2004.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions.

Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités de Direction exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de Direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

La Société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique.

Pour les filiales étrangères, la gestion des ressources humaines est organisée par filiale sous le contrôle du Groupe. Chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession. Pour les filiales de droit français, la gestion des ressources humaines est encadrée de regroupement afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques sociaux.

Les litiges importants relatifs au personnel sont suivis au niveau du groupe avec l'appui systématique d'avocats spécialisés.

Les éléments de rémunérations fixes et variables de la paie sont systématiquement approuvés par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2009, quatre audits externes ont été réalisés par la société Dextral. Les thèmes audités ont été : Les processus achat et ressources humaines, la conception R&D, le support, le processus de vente. Début 2010, nous avons également fait auditer par la société Dextral notre processus de management. Cet audit a mis en évidence un certain nombre d'actions d'amélioration que nous mettrons en œuvre au cours de l'exercice 2010.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière

S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières erronées, la Société s'est dotée des

moyens de gestion appropriés, y inclus un système de contrôle de gestion analytique. Elle pratique des arrêtés comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Les filiales étrangères sont responsables de la production de leurs états financiers, du suivi de leurs performances par rapport au budget, et de la gestion de leur besoin en fonds de roulement. La direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles. Concernant les filiales de droit français, le groupe procède actuellement à un regroupement de la tenue des comptabilités au siège social. L'objectif est de faciliter l'harmonisation des règles et méthodes comptables du Groupe, accélérer le processus de reporting et assurer une meilleure maîtrise des risques financiers. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage pour l'ensemble des filiales françaises afin d'harmoniser les procédures en matière de recouvrement de créances clients et permettre une centralisation de la trésorerie auprès des banques du Groupe pour une meilleure visibilité des liquidités.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe isolés.

La Société a procédé en 2004 à une refonte complète du manuel de procédures comptables afin de renforcer la séparation des fonctions, adapter les procédures du reporting à la nouvelle organisation par Business Unit et formaliser certains contrôles de prévention et de détection liés notamment à notre procédure de clôture.

4) Détermination de la rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Medasys a choisi de se référer aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009, 48 000 € ont été versés en 2009 aux membres du Conseil de surveillance répartis de façon égale entre les cinq membres, soit 9 600 € chacun. Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

Sur autorisation du conseil de surveillance en date du 30 mars 2009, la société a attribué au Vice-Président du conseil de surveillance, une rémunération exceptionnelle d'un montant de 120 000 €, plus 10 000 € d'indemnités forfaitaires pour frais, au titre des missions qui lui ont été confiées dans le cadre d'opérations d'assistance à la conclusion d'accords stratégiques et d'études d'opportunités de croissance externe.

Le Président du Directoire est rémunéré au titre de son mandat social. Il n'a pas de contrat de travail. Le second membre du Directoire bénéficie principalement d'un contrat de travail et à titre accessoire d'une rémunération pour son mandat social.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation.

Le conseil de surveillance a reconduit les dispositions relatives à l'octroi aux membres du directoire d'une indemnité forfaitaire égale à une année de leur rémunération fixe, toutes primes incluses, au cas où il serait mis fin à leurs fonctions les amenant à quitter le Groupe pour toute autre raison que faute grave. Conformément à la Loi Tépà (travail, emploi, pouvoir d'achat) du 21 août 2007, des conditions de performance ont été associées à

l'octroi de cette indemnité forfaitaire. Ces engagements ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 15 mai 2009.

Le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF recommande que les éléments de rémunérations des dirigeants soient publiés immédiatement après la réunion du Conseil les ayant arrêtés. Medasys estime que les rémunérations doivent être analysées en fonction des résultats de l'exercice considéré et donc publiées dans le cadre du rapport annuel.

5) Participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut prendre part à l'assemblée, se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou voter par correspondance.

Pour assister, se faire représenter ou voter par correspondance :

- les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte à la société trois jours ouvrés au moins avant la date de la réunion ;
- les propriétaires d'actions au porteur doivent remettre, cinq jours au moins avant la date de la réunion, le certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de l'assemblée au siège social de la société.

Des formulaires de pouvoirs et de vote par correspondance sont à la disposition des actionnaires au siège social et seront adressés à

tout actionnaire qui en fera la demande au plus tard le 28 juin 2010. Les formulaires non parvenus à la société le 28 juin 2010 au plus tard ne pourront être pris en compte.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour de l'assemblée à la suite de l'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

6) Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Il n'existe pas à la connaissance de la société d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique. De même, les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil de Surveillance sont soumises aux règles de droit commun.

Yves Couillard

Le 10 juin 2010

SFECO & FIDUCIA AUDIT
55, rue Cortambert
75116 Paris

DELOITTE & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société MEDASYS**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MEDASYS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 14 juin 2010
Les Commissaires aux Comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Eric THIVIND

Deloitte & Associés
Gabriel ATTIAS

6 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

6.1 Organes de Direction

6.1.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Conseil de surveillance

| Nom et prénom du membre | Date de 1 ^e nomination | Date d'échéance du mandat | Autres mandats et fonctions exercés dans toute société |
|--------------------------------------|-----------------------------------|---|---|
| Yves Couillard, Président | 28/12/2000 | A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 | <i>Président du Conseil de surveillance :</i> BESTFORMATION BIOPROFILE <i>Administrateur :</i> SMS (Solution Micro System) |
| Alexis Westermann, Vice-Président | 28/12/2000 | A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 | <i>Chairman</i> MEDASYS Inc.USA* <i>Administrateur :</i> NOESIS* <i>Administrateur délégué :</i> MEXYS* <i>Gérant :</i> BLUELINEA HARWEST |
| Robert Berthoumieux | 28/12/2000 | A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 | |
| Gisèle Lucani | 28/12/2000 | A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 | |
| Jean Mounet | 24/06/2002 | A l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011 | <i>Membre du Directoire, Directeur Général :</i> SOPRA GROUP <i>Président du SYNTEC Informatique</i> |

* Groupe Medasys

Messieurs R. Berthoumieux, Y. Couillard et J. Mounet sont des mandataires sociaux indépendants

Aucun des membres du Conseil de Surveillance n'exerce de fonction salariée dans la société

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

Directoire

| | Date de 1 ^e nomination | Date d'échéance du mandat | Fonction principale exercée dans la société | Autres mandats et fonctions exercés dans toute société |
|-------------------|-----------------------------------|---------------------------|---|---|
| Jean-Marie Lucani | 28/12/2000 | 27/12/2012 | Président du Directoire | <i>Président:</i> RT Consulting* <i>Gérant :</i> MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Sprl –Belgique* <i>Administrateur :</i> NOESIS * <i>Administrateur délégué</i> MEXYS* <i>President and CEO :</i> MEDASYS Inc.USA* <i>Director :</i> MEDASYS Ltd. – Japon* |
| Vincent Bousquet | 28/12/2000 | 27/12/2012 | Membre du Directoire Directeur Exécutif | |

* Groupe Medasys

6.1.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance des comptes trimestriels et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2009, le Conseil de surveillance s'est réuni à cinq reprises (quatre fois en 2008), les 13 février, 30 mars, 28 juillet, 12 octobre et 14 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 100% au cours de l'exercice.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels et sont invités à assister à toutes les séances du Conseil de surveillance.

Constitué au début de 2003, le Comité de rémunération, composé de Messieurs Yves Couillard et Robert Berthoumieux, tous deux mandataires sociaux indépendants, se réunit une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et proposer le montant des jetons de présence qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

6.2 Intérêts des dirigeants

6.2.1 REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

En matière de Code de Gouvernance d'Entreprise, Medasys a choisi de se référer aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Jetons de présence

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 15 mai 2009, 48 000 € ont été versés en 2009 aux membres du Conseil de surveillance répartis de façon égale entre les cinq membres, soit 9 600 € chacun.

Sur autorisation du conseil de surveillance en date du 30 mars 2009, la société a attribué à Monsieur Alexis Westermann, vice-président du conseil de surveillance, une rémunération exceptionnelle d'un montant de 120 000 €, plus 10 000 € d'indemnités forfaitaires pour frais au titre des missions qui lui ont été confiées dans le cadre d'opérations d'assistance à la conclusion d'accords stratégiques et d'études d'opportunités de croissance externe.

Rémunération des dirigeants

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

| Rémunération totale perçue au titre de l'exercice | 2009 | 2008 | 2007 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Jean-Marie Lucani, Président du Directoire | | | |
| Rémunération fixe | 195 000 € | 195 000 € | 188 548 € |
| Rémunération variable | 130 000 € | 60 000 € | |
| Vincent Bousquet, Membre du Directoire, Directeur exécutif | | | |
| Rémunération fixe ° | 135 172 € | 135 488 € | 118 988 € |
| Rémunération variable | 30 000 € | | 52 500 € |
| Alexis Westermann, Vice-Président du Conseil de Surveillance, | | | |
| Jetons de présence | 9 600 € | 9 600 € | 8 000 € |
| Missions confiées par le Conseil de surveillance | 120 000 € | 120 000 € | 94 250 € |

dont 5 488 € au titre de son mandat de membre du directoire

Autres engagements et avantages

Le conseil de surveillance a reconduit les dispositions relatives à l'octroi aux membres du directoire d'une indemnité forfaitaire égale à une année de leur rémunération fixe, toutes primes incluses, au cas où il serait mis fin à leurs fonctions les amenant à quitter le Groupe pour toute autre raison que faute grave. Conformément à la Loi Tépé (travail, emploi, pouvoir d'achat) du 21 août 2007, des conditions de performance ont été associées à l'octroi de cette indemnité forfaitaire. Cet engagement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 29 juin 2010.

6.2.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D’ACTIONS CONFEREES AUX MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2009, les options de souscription d’actions (cf 6.3.2) conférées à un des membres du Conseil de surveillance et aux membres du directoire, portant sur un total de 1.200.000 actions, dont aucune n’a été exercée, sont devenues caduques.:

6.3 Schémas d’intéressement du personnel

6.3.1 CONTRAT D’INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

L’accord de participation légale n’a pas encore été mis en place.

6.3.2 OPTIONS CONFEREES AU PERSONNEL

Le plan d’options de souscription d’actions nouvelles au profit des membres du personnel autorisé par l’assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2003, dans la limite de 2.400.000 actions exerçables jusqu’au 31 décembre 2009 au prix de 1,77 € est devenu caduc à cette date sans qu’aucune option n’ait été exercée. Le plan d’attribution d’actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de Medasys et des sociétés liées proposé à l’assemblée générale du 23 mai 2008 n’ayant pas été approuvé, il n’existe plus de plan d’incitation du personnel portant sur des titres de la société

6.4 Responsables du contrôle des comptes de MEDASYS

Commissaires aux Comptes titulaires

- Sfeco & Fiducia Audit, représenté par Eric Thivind
55, rue Cortambert, 75116 - Paris
Date du premier mandat : 27 juin 2001
Date d’expiration du mandat : Assemblée d’actionnaires statuant sur les comptes de l’exercice 2012.
- Deloitte & Associés, Membre de Deloitte & Touche représenté par Gabriel Attias
185, avenue Charles de Gaulle, 91524 – Neuilly s/Seine Cedex
Date du premier mandat : 8 juin 1993
Date d’expiration du mandat : Assemblée d’actionnaires statuant sur les comptes de l’exercice 2010.

Commissaires aux Comptes suppléants

- Gilbert Metoudi
50, rue de Picpus, 75012 – Paris
Date du premier mandat : 27 juin 2001
Date d’expiration du mandat : Assemblée d’actionnaires statuant sur les comptes de l’exercice 2012.
- BEAS
7, villa Houssay, 92200 - Neuilly
Date du premier mandat : 27 mai 2005
Date d’expiration du mandat : Assemblée d’actionnaires statuant sur les comptes de l’exercice 2010.

Honoraires des Commissaires aux comptes

| €000 | Sfeco & Fiducia Audit | | | | | | Deloitte & Ass. | | | | | |
|---|-----------------------|-----------|-----------|-------------|-------------|-------------|-----------------|-----------|-----------|-------------|-------------|-------------|
| | Montant | | | % | | | Montant | | | % | | |
| | 2009 | 2008 | 2007 | 2009 | 2008 | 2007 | 2009 | 2008 | 2007 | 2009 | 2008 | 2007 |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 64 | 58 | 48 | 71% | 69% | 100% | 68 | 69 | 60 | 100% | 100% | 100% |
| Missions accessoires | 26 | 26 | | 29% | 31% | | | | | | | |
| Total | 90 | 84 | 48 | 100% | 100% | 100% | 68 | 69 | 60 | 100% | 100% | 100% |

Attestation du responsable du rapport annuel

J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Gif-sur-Yvette, le 10 juin 2010

Jean-Marie LUCANI
Président du Directoire

RAPPORT DU DIRECTOIRE RELATIF A L'EMISSION DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le Directoire propose à l'Assemblée de l'autoriser, dans les conditions prévues par les articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'émission et à la distribution gratuite de deux séries de bons de souscription autonomes (BSA) au bénéfice des actionnaires afin de les récompenser de leur fidélité et de les associer encore plus étroitement à l'essor de Medasys :

- les BSA de la série A seront attribués à raison de 1 BSA pour 10 actions anciennes et donneront le droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 1,60 € jusqu'au 30 juin 2011 ;
- les BSA de la série B seront également attribués à raison de 1 BSA pour 10 actions anciennes et donneront le droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 2,00 € jusqu'au 30 juin 2012.

L'émission proposée porte donc sur un total de 2 796 623 BSA, donnant droit à autant d'actions nouvelles, les actionnaires devant faire leur affaire personnelle des éventuels rompus.

Les BSA seraient émis à l'issue de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2010, et après obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ils seraient attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires justifiant d'une inscription en compte de leurs titres au jour précédant immédiatement le jour de l'attribution effective des BSA par le Directoire.

Les BSA seraient librement négociables et seraient à cet effet admis aux négociations sur Compartiment C d'Euronext Paris.

Ils pourraient être exercés à tout moment à compter de leur date de première cotation sur le marché Euronext Paris et ce jusqu'aux dates indiquées ci-dessus, les BSA non exercés dans les délais perdant toute valeur et tous droits y attachés

Les actions émises au titre de l'exercice des BSA seraient libérées intégralement à la souscription.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-132 alinéa 6 du Code de commerce, la décision d'émission des BSA emporterait de facto renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les BSA donnent droit.

Les actions émises au titre de l'exercice des BSA porteraient jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel lesdites actions seraient émises, et seraient, dès leur création, complètement assimilées aux actions existantes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

En conséquence, il est proposé d'autoriser le Directoire à procéder en une ou plusieurs fois, afin de permettre aux attributaires des BSA émis d'exercer leurs droits, à une ou plusieurs augmentations du capital social par émission d'un maximum de 2.796.623 actions, soit un montant nominal maximum total de 800.000 € et une prime d'émission maximum totale de 4.223.921,40 €.

Il est également proposé de conférer tous pouvoirs au Directoire pour réaliser l'émission et l'attribution gratuite des BSA, et les augmentations de capital liées à leur exercice, et notamment, sans que cela soit limitatif :

- établir le contrat d'émission et y déterminer notamment les modalités de protection des titulaires de BSA en cas de réalisation d'une opération prévue aux articles L. 228-98 et suivants du Code de commerce,
- procéder à l'émission et à l'attribution gratuite des BSA,
- prendre le cas échéant les mesures nécessaires à la préservation des droits des porteurs de titres donnant accès au capital,
- recevoir les versements de libération à provenir de l'exercice des BSA,
- effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales,
- constater les augmentations du capital social résultant de l'exercice des BSA, et sur sa seule décision, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations,
- apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives,
- prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur Euronext Paris des BSA et des actions nouvelles émises au titre de l'exercice desdits bons,
- accomplir tous actes et formalités, notamment de publicité, nécessaires à l'émission et à l'attribution gratuite des BSA et à l'émission des actions à provenir de l'exercice desdits bons.

Détermination des prix d'exercice

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres, part du Groupe, s'établissaient à 17 412 k€, soit 1,25 € par action. Au 10 juin 2010, la moyenne des 20 derniers cours de bourse ressortait à 1,32 €.

Les prix d'exercice retenus, sont respectivement supérieurs de 21% et de 52% à cette valeur boursière moyenne. Ils reflètent les perspectives de croissance et de rentabilité envisageables à l'horizon d'un an et de deux ans, au regard des indicateurs d'activité du Groupe.

| Incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action : | Capitalisation boursière avant opération au 31/05/2010 | Capitalisation boursière théorique* après l'exercice des BSA "série A" | Capitalisation boursière théorique* après l'exercice des BSA "série B" |
|---|---|---|---|
| Montant total de la capitalisation boursière (en €) | 18 038 218 | 24 610 281 | 33 559 476 |
| Nombre d'actions | 13 983 115 | 15 381 426 | 16 779 738 |
| Valeur boursière par action (en €) | 1,29 | 1,60* | 2,00* |

* On admettra que l'exercice des bons sous-entend que le cours de bourse au moment de la conversion est au moins égal au prix d'exercice.

Evolution de l'activité au cours du 1er trimestre 2010

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe au cours du trimestre écoulé s'est élevé à 4 079 k€, à comparer à 2 312 k€ au 31 mars 2009, soit une hausse de 76%.

A périmètre comparable, la progression de l'activité s'établit à 22%.

Incidence de l'émission

Dans l'hypothèse où tous les BSA seraient souscrits, le nombre total d'actions serait porté à 16.779.738 actions, soit une hausse du nombre de titres en circulation de 20%. Les capitaux propres consolidés, part du Groupe, seraient alors augmentés de 5 034 k€ pour s'élever à 22 446 k€, correspondant à une croissance de 29% par rapport à la base du 31 décembre 2009.

| Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres : | Capitaux Propres consolidés avant opération au 31/12/2009 | Capitaux propres consolidés après l'exercice des BSA "série A" | Capitaux propres consolidés après l'exercice des BSA "série B" |
|---|--|---|---|
| Montant total des capitaux consolidés, part du Groupe (en €'000) | 17 412 | 19 649 | 22 446 |
| Nombre d'actions | 13 983 115 | 15 381 426 | 16 779 738 |
| Montant des capitaux propres consolidés par action (en €) | 1,25 | 1,28 | 1,34 |

| Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire : (Pour un actionnaire n'exerçant pas les bons de souscription d'action) | Participation avant opération | Participation après l'exercice des BSA "série A" | Participation après l'exercice des BSA "série B" |
|--|--------------------------------------|---|---|
| Pourcentage de participation | 1% | 0,91% | 0,83% |
| Pourcentage de participation | 5% | 4,55% | 4,17% |
| Pourcentage de participation | 10% | 9,09% | 8,33% |

Cet apport de fonds propres permettrait ainsi au Groupe, au cours des deux prochaines années, de saisir des opportunités d'acquisition et d'accompagner ses prévisions de croissance organique.

Gif-sur-Yvette, le 10 juin 2010

Jean-Marie LUCANI
Président du Directoire

SFECO & FIDUCIA AUDIT
55, rue Cortambert
75116 Paris

DELOITTE & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions autonomes**

Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2010
10^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission et attribution gratuite, avec maintien du droit préférentiel, de bons de souscriptions d'actions autonomes, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114, R. 225-115 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du Directoire sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant,
- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes consolidés arrêtés par le Directoire. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport du Directoire, étant précisé que les comptes consolidés n'ont pas encore été approuvés par l'Assemblée Générale au jour de l'amission de notre rapport,
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et son montant,
- la présentation de l'incidence de l'opération sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 14 juin 2010
Les Commissaires aux Comptes

SFECO & FIDUCIA AUDIT
Eric THIVIND

Deloitte & Associés
Gabriel ATTIAS

Texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2010

Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Première résolution – Examen et approbation des comptes sociaux

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du directoire, qui inclut le rapport sur la gestion du groupe, du rapport du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2009, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, faisant apparaître un bénéfice de 2.236.932,13 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'art. 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 25.961,80 €

En conséquence, l'assemblée générale donne aux membres du conseil de surveillance, aux membres du directoire et aux commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution - Examen et approbation des comptes consolidés

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du directoire, qui inclut le rapport sur la gestion du groupe, du rapport du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009, l'Assemblée Générale approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, faisant apparaître un bénéfice consolidé part du groupe (normes IFRS) de 1.033.372 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports.

Troisième résolution – Contrôle interne et gouvernement d'entreprise

L'Assemblée Générale donne acte au Président du Conseil de surveillance de la lecture de son rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la société, établi en application des dispositions des articles L.225-37, alinéa 6 et L.225-68 alinéa 7 du Code de Commerce.

Quatrième résolution – Conventions réglementées

Après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-86 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, l'Assemblée Générale déclare ratifier les conventions qui y sont énoncées.

Cinquième résolution – Convention réglementée concernant M. Jean-Marie Lucani, Président du directoire

Après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L.225-42-1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve les conditions de performance définies par le conseil de surveillance dans sa séance du 30 mars 2009, relatif à la reconduction des indemnités susceptibles d'être dues aux membres du directoire à la cessation de leurs fonctions, en conformité avec les dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007.

Sixième résolution – Convention réglementée concernant M. Vincent Bousquet, Membre du directoire

Après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L.225-42-1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve les conditions de performance définies par le conseil de surveillance dans sa séance du 30 mars 2009, relatif à la reconduction des indemnités susceptibles d'être dues aux membres du directoire à la cessation de leurs fonctions, en conformité avec les dispositions de la loi TEPA du 21 août 2007.

Septième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du directoire, décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit (en €) :

| | | |
|---------------------------------|--------------|----------------------------|
| Bénéfice net de l'exercice | 2 236 932,13 | |
| Affectation à la réserve légale | 78 099,55 | portée ainsi à 400 000,00 |
| Report à nouveau | 2 158 832,58 | porté ainsi à 4 960 855,39 |
| Affectation totale | 2 236 932,13 | |

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'au cours des trois exercices précédents, le dividende par action mis en paiement a été fixé comme suit :

Exercice 2007

Nombre d'actions concernées : 13 928 385 Dividende distribué éligible à l'abattement de 40% (art 158.3.2° du CGI): 0,03 €

Huitième résolution – Détermination des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 48 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil de surveillance pour l'exercice en cours.

Neuvième résolution – Autorisation au directoire en vue de permettre à la société d’opérer sur ses propres actions

L’Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de Commerce et à celles du Règlement général de l’Autorité des Marchés Financiers, autorise le directoire, à acquérir un nombre maximal d’actions représentant jusqu’à 10% du nombre des actions composant son capital social.

Le prix maximum d’achat ne devra pas excéder 6 € par action, étant précisé qu’en cas d’opérations sur le capital, notamment par division ou regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence. A titre indicatif, le montant maximal théorique alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d’actions, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2009 et sans tenir compte des 146.630 actions déjà détenues par la société à cette date, s’élève ainsi à 8 389 866 €.

La présente autorisation, qui est donnée pour une période de 18 mois à dater de la présente assemblée, a pour objet de permettre à la société d’intervenir sur ses propres actions en vue de :

- l’animation du marché de l’action de la société par un prestataire de service d’investissement agissant dans le cadre d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l’AFEI,
- la conservation des actions acquises pour remise ultérieure à l’échange ou en paiement dans le cadre d’éventuelles opérations de croissance externe, notamment afin de faciliter une prise de participation ou de contrôle par voie d’échange de titres,
- la cession de ses actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe dans les conditions et modalités prévues par la loi dans le cadre de plans d’achat ou d’attribution d’actions bénéficiant à ces personnes,
- la remise des actions à l’occasion de l’exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l’attribution d’actions de la société, dans les conditions prévues par les autorités de marché,
- toute autre finalité autorisée par la loi ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l’Autorité des Marchés Financiers.

Les actions pourront à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d’offre publique d’achat ou d’échange initiée par la société ou visant les titres de celle-ci, dans les conditions et limites, notamment de volume et de prix, prévues par les textes à la date des opérations considérées, être conservées, ou acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout produit dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Le directoire informera les actionnaires, lors de l’assemblée générale annuelle, des achats ou transferts d’actions ainsi réalisés ainsi que de l’affectation des actions acquises aux différents objectifs poursuivis.

En vue d’assurer l’exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au directoire, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, afin de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d’achats et de ventes d’actions, effectuer toutes déclarations auprès de l’Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, et, plus généralement, remplir toutes formalités nécessaires pour l’application de la présente autorisation.

L’Assemblée Générale confère également tous pouvoirs au directoire, si les textes venaient à étendre ou compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d’actions, à l’effet de préparer et faire viser par l’Autorité des Marchés Financiers une note rectificative comprenant ces objectifs modifiés.

La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, à l’autorisation donnée par l’Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2009, dans sa 9^e résolution, d’acheter des actions de la société.

Du ressort de l’Assemblée Générale Extraordinaire :

Dixième résolution – Émission et attribution gratuite au bénéfice des actionnaires de bons de souscription d’actions autonomes. — L’assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires dans les conditions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes, constatant que le capital social est intégralement libéré,

- décide l’émission, en une seule fois, d’un nombre maximum de deux millions sept cent quatre vingt seize mille six cent vingt trois (2 796 623) bons de souscription d’actions autonomes (« BSA »), en deux séries « A » et « B » :
 - A/ les BSA de la série « A »
 - seront attribués à raison de 1 BSA « A » pour 10 actions anciennes, les actionnaires devant faire leur affaire personnelle des éventuels rompus,
 - chaque BSA « A » donnera droit à la souscription d’une (1) action nouvelle au prix d’un euro et 60 centimes d’euro (1,60 €),
 - les BSA « A » pourront être exercés à tout moment à compter de leur date de première cotation sur le marché Euronext Paris et jusqu’au 30 juin 2011, les BSA non exercés dans ce délai perdant toute valeur et tous droits y attachés.
 - B/ les BSA de la série « B »
 - seront attribués à raison de 1 BSA « B » pour 10 actions anciennes, les actionnaires devant faire leur affaire personnelle des éventuels rompus,
 - chaque BSA « B » donnera droit à la souscription d’une (1) action nouvelle au prix de deux euros (2,00 €),
 - les BSA « B » pourront être exercés à tout moment à compter de leur date de première cotation sur le marché Euronext Paris et jusqu’au 30 juin 2012, les BSA non exercés dans ce délai perdant toute valeur et tous droits y attachés.

- décide que les BSA seront attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires justifiant d'une inscription en compte de leurs titres au jour précédant immédiatement le jour de l'attribution effective des BSA par le directoire,
- décide que les actions émises au titre de l'exercice des BSA seront libérées intégralement à la souscription,
- décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-132 alinéa 6 du Code de commerce, que la décision d'émission des BSA emporte de facto renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les BSA donnent droit,
- décide que les actions émises au titre de l'exercice des BSA porteront jouissance du premier jour de l'exercice au cours duquel lesdites actions sont émises, et seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions existantes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions de l'assemblée générale,
- décide que les BSA seront librement négociables et seront à cet effet admis aux négociations sur Euronext Paris,
- autorise en conséquence le directoire à procéder en une ou plusieurs fois, afin de permettre aux attributaires des BSA émis d'exercer leurs droits, à une ou plusieurs augmentations du capital social par émission d'un maximum de deux millions sept cent quatre vingt seize mille six cent vingt trois (2.796.623) actions nouvelles, soit un montant nominal maximum total de huit cent mille euros (800.000 €) et une prime d'émission maximum totale de quatre millions quatre cent quarante trois mille six cent soixante huit euros et dix centimes (4.233.921,40 €),
- confère tous pouvoirs au directoire pour réaliser l'émission et l'attribution gratuite des BSA, et les augmentations de capital liées à leur exercice, et notamment, sans que cela soit limitatif :
 - (i) établir le contrat d'émission et y déterminer notamment les modalités de protection des titulaires de BSA en cas de réalisation d'une opération prévue aux articles L. 228-98 et suivants du Code de commerce,
 - (ii) procéder à l'émission et à l'attribution gratuite des BSA,
 - (iii) prendre le cas échéant les mesures nécessaires à la préservation des droits des porteurs de titres donnant accès au capital,
 - (iv) recevoir les versements de libération à provenir de l'exercice des BSA,
 - (v) effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales,
 - (vi) constater les augmentations du capital social résultant de l'exercice des BSA, et sur sa seule décision, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations,
 - (vii) apporter aux statuts de la société les modifications corrélatives,
 - (viii) prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur Euronext Paris des BSA et des actions nouvelles émises au titre de l'exercice desdits bons,
 - (ix) accomplir tous actes et formalités, notamment de publicité, nécessaires à l'émission et à l'attribution gratuite des BSA et à l'émission des actions à provenir de l'exercice desdits bons.

Onzième résolution - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal certifié pour faire les dépôts et publications prévus par la loi.

Projet de résolution proposé par Mademoiselle Florence Hofmann
domiciliée Waldstrasse 17, 8125 Zollikerberg (Suisse)

(du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire)

L'assemblée générale décide de nommer Florence Hofmann en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.
